

Rapport d'activité des services de l'État en Moselle

2015



PRÉFET
DE LA MOSELLE



Editorial



Comme chaque année, il me revient de dresser le bilan de l'activité des services de l'État en Moselle pour l'année écoulée.

Ce document n'a pas pour seule utilité de mettre en relief les moyens mis en œuvre par les services de l'État dans le cadre du déploiement des politiques publiques et de présenter les résultats obtenus.

C'est également l'occasion de mettre en valeur toute la diversité des actions portées par les agents de l'État au profit du territoire.

Les attentats qui ont frappé la France en 2015 et qui se sont répétés en 2016, nous invitent plus que jamais à rester unis autour des valeurs de la République.

Si les tentatives de mise à mal de nos valeurs nous marquent, elles ne sauraient effacer les nombreux autres défis qui nous sont posés.

Plusieurs sujets auront plus particulièrement marqué l'année 2015, et notamment la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions qui a abouti à la création de la Région Grand Est et a profondément modifié l'organisation territoriale de l'Etat.

Au-delà de cette réforme territoriale, les actions de l'Etat ont porté sur la veille sanitaire et la protection des consommateurs, le renforcement de la cohésion sociale, de la solidarité notamment par la mise en oeuvre du «plan migrants», la refonte de la carte de l'intercommunalité issue de la loi NOTRe du 07 août 2015, la définition de projets structurants tels que celui de l'A31 bis, la signature du Contrat de Plan État-Région, la mise en œuvre du Pacte de Responsabilité et le soutien aux agriculteurs en difficultés, à titre d'exemples.

L'année 2015 aura été également un temps fort de démocratie avec l'organisation de deux scrutins principaux : le renouvellement du conseil départemental les 22 et 29 mars, et l'élection d'un nouveau conseil régional les 6 et 13 décembre.

La mise en oeuvre de ces politiques publiques se poursuivra dans les mois et les années à venir avec l'accent mis sur la sécurité, le soutien à la jeunesse, la mobilisation pour l'emploi mais également le soutien à la ruralité et l'accessibilité des services au public.

Ce rapport vous présentera plus en avant les actions menées par les services de l'État en Moselle, suivant trois priorités :

LES CONCITOYENS, afin d'assurer leur protection, la cohésion sociale et de mener à leur service les nécessaires réformes de l'État ;

L'EMPLOI, dans le but de poursuivre la lutte contre le chômage et de soutenir les entreprises ;

LES TERRITOIRES, afin d'en assurer l'aménagement et la protection, tout en accompagnant les collectivités territoriales.

Je reste attaché à mettre en oeuvre ces chantiers d'intérêt général dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec les élus locaux, les acteurs économiques et le secteur associatif.

Emmanuel BERTHIER,
Préfet de la Moselle

I) L'ÉTAT AGIT POUR LES CITOYENS 7

1.1]- LA PROTECTION DES POPULATIONS, UNE PRÉOCCUPATION DE CHAQUE INSTANT 7

- Un engagement permanent contre la délinquance 7
- Les dispositions liées à la menace terroriste 9
- Sécurité routière et contrôles routiers : la mobilisation continue 11
- L'enjeu de l'éducation routière 12
- La nécessaire protection face aux risques 13
- Protéger les consommateurs 15
- L'organisation de grands rassemblements 17

1.2]- LA COHÉSION SOCIALE, UN SOCLE POUR LA SOCIÉTÉ 18

- Le suivi de l'immigration 18
- L'asile 19
- Lutte contre l'immigration illégale 21
- L'intégration et acquisition de la nationalité française 22
- L'hébergement d'urgence 23
- La jeunesse : une priorité 23
- Le sport et la vie associative, moteurs économique et social 24
- L'accompagnement du handicap 25
- La politique de la ville 25
- La politique de l'habitat 27

1.3]- LA NÉCESSAIRE RÉFORME DE L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS 28

- Les engagements de la préfecture de la Moselle 28
- Réorganiser les sous-préfectures 29
- L'intercommunalité, contrôle de légalité et conseil aux élus 30
- Le contrôle budgétaire et affaires juridiques 31

II) L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTIENT L'EMPLOI 33

2.1]- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 33

- Des outils au service des entreprises et de leurs projets 33
- L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques 35
- Le point sur le commerce 36
- Le soutien à l'agriculture et à la forêt 37

2.2]- LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI 38

- L'accompagnement des salariés et des territoires touchés par les restructurations des entreprises 39
- Les actions en faveur des jeunes 40
- L'accès et le retour à l'emploi des publics éloignés du marché du travail 41

III) AMÉNAGER, PROTÉGER, ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

44

3.1] - CONSTRUIRE UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE 44

- Planification, aménagement et connaissance du territoire 44
- Préservation du foncier agricole 45
- Secteurs patrimoniaux 45

3.2] - PROTÉGER LES RESSOURCES 46

- Protection de la nature et de l'environnement 46
- Connaissance et gestion de l'eau 47
- Gestion des déchets 48
- Régulation du gibier et des nuisibles 48

3.3] - VEILLER AU DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE 49

- S'engager vers une mobilité "propre" 49
- Investir dans les infrastructures ferroviaires et routières 50
- Valoriser la voie fluviale 51
- Soutenir les projets des collectivités 52
- Appuyer les projets de transition énergétique 53
- Accompagner les restructurations militaires 53
- Piloter la gestion des dotations de l'État 54

ANNEXE : Gestion des dotations de l'État

55

I. L'ÉTAT AGIT POUR LES CITOYENS

Les citoyens sont la raison même de l'action de l'État en Moselle. L'État est ainsi porteur d'actions et de politiques publiques visant à leur protection et leur sécurité, qu'ils soient usagers de la route, consommateurs, soumis à des risques naturels et techniques, évoluant dans un environnement particulièrement sensible à la délinquance ou face à la menace terroriste.

Mais l'action de l'État envers les citoyens se décline également sur son volet social : assurer la solidarité, le développement social, l'intégration, l'habitat digne, la promotion de l'égalité ou la lutte contre toute forme de discriminations.

Enfin, l'État a pour objectif d'assurer à tous les Français, en tout point du territoire national un niveau maximal de services. Pour ce faire, l'État a entamé une série de mutations visant à simplifier et à réformer en profondeur ses pratiques.

1.1] - LA PROTECTION DES POPULATIONS, UNE PRÉOCCUPATION DE CHAQUE INSTANT

La sécurité de nos concitoyens est une mission permanente de l'État. Chaque jour, et notamment dans le contexte particulier dans lequel nous vivons, l'État met tout en œuvre afin d'assurer sécurité et sûreté aux Français dans tous les domaines de leur vie quotidienne.

-> UN ENGAGEMENT PERMANENT CONTRE LA DÉLINQUANCE

L'année 2015 est marquée en Moselle par deux dynamiques principales et contraires :

- Une légère diminution des atteintes aux biens (-1 %), dont une baisse notable des cambriolages (-6 %)

Il est à noter que les vols liés aux véhicules à moteur augmentent en 2015 (+12 %), une hausse largement liée aux vols à l'intérieur des véhicules, dits "vols à la roulotte" (+31 %).

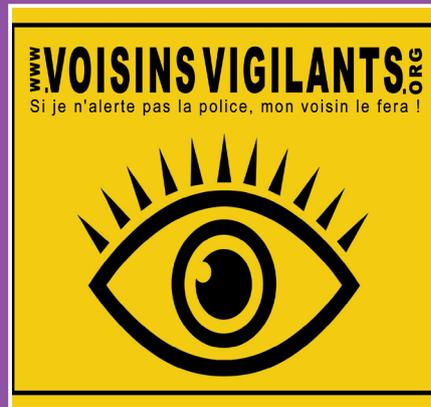
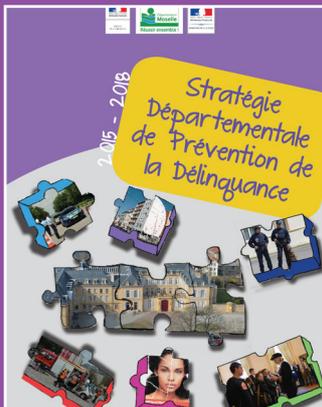
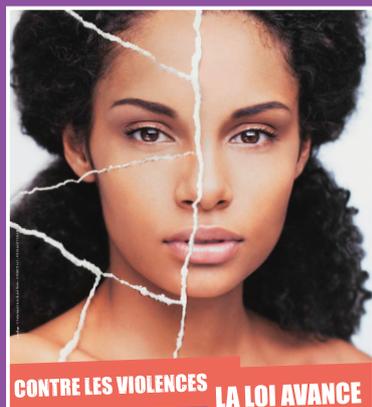
Aussi, la diminution des atteintes aux biens est encore plus sensible pour les cambriolages de logements (-8 %).

D'un point de vue géographique, les cambriolages comme les vols à la roulotte sont largement concentrés sur le sillon mosellan, notamment sur l'agglomération messine.

- Une progression relative des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+6 %) comparable à la tendance nationale

Au sein de cette tendance, les violences physiques crapuleuses diminuent de -12 % dans le département (contre -8 % au niveau national), mais avec une évolution différentielle des vols à main armée : +40 % en zone de gendarmerie, contre -31 % en zone de police. Les violences physiques non crapuleuses augmentent quant à elles de 9 %, incluant les violences intrafamiliales, soit une augmentation sensiblement égale à celle du niveau national (+9 %). De plus, le département a connu une hausse de +10 % des violences sexuelles en 2015 (mais une baisse significative en zone de compétence de la gendarmerie).





Les services de l'État s'appuient sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance, qui a donné lieu à la signature d'une stratégie départementale le 26 juin 2015.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a dégagé pour la Moselle en 2015 une dotation de 465 316 €, permettant le financement de 72 projets.



22 octobre 2015 : présentation du rapport d'activité des services de l'Etat 2014 devant le Conseil Départemental de la Moselle

Face aux violences intra-familiales, une convention signée le 25 novembre 2015 entre le Préfet de la Moselle et les parquets de Metz, Thionville et Sarreguemines, prévoit l'attribution de 5 téléphones « grave danger » fournis gratuitement aux victimes les plus vulnérables, selon des critères établis par le procureur de la République.

Une seconde convention, signée le même jour, renforce le traitement des dossiers (gestion de la main-courante pour la police nationale et établissement des procès-verbaux de renseignement judiciaire pour la gendarmerie nationale) en matière de violences conjugales ainsi que le suivi des victimes, quand bien même celles-ci ne déposent pas plainte.

De même, la sous-commission spécialisée contre les violences faites aux femmes a également été installée. Permettant ainsi d'instaurer des protocoles, tels que l'éloignement en urgence des auteurs de violences au sein du couple, de la famille, ou encore le dispositif de télé-protection grave danger.

Concernant la lutte contre les drogues et les conduites addictives, ce sont 26 projets qui ont été menés grâce à une dotation de 176 265 €.

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) a continué de lutter contre toutes les formes de fraudes. Ainsi sur 140 établissements contrôlés, 82 procédures pénales ont abouti (contre 144 en 2014).

D'autres thématiques ont mobilisé nos agents en 2015 : le groupe de travail sur les sectes, des réunions de préparation des matchs de football du FC Metz ou bien encore la commission départementale de sécurité des transports de fonds.

Enfin, la commission départementale de vidéoprotection, présidée par un magistrat, s'est réunie à 5 reprises. 583 dossiers ont été examinés, dont 282 étaient des premières demandes.

La commission a émis 7 avis défavorables en 2015 et 6 dossiers de subvention ont été retenus pour un montant de 66 442 €.

GROS PLAN SUR...

LES ZONES DE SÉCURITÉS PRIORITAIRES

La Moselle compte deux zones de sécurité prioritaire :

- Celle de Fameck-Uckange, créée en septembre 2012 ;
- Celle de Forbach – Behren-Lès-Forbach, mise en place en novembre 2013.

Les résultats sur ces zones sont d'ores et déjà visibles :

A Fameck / Uckange, les atteintes à la tranquillité publique reculent (-5 % en 2015), tandis que les atteintes aux biens connaissent une progression marquée, alimentée par des vols liés aux véhicules (+61 %). Dans le même temps, le nombre de cambriolages constatés sur la ZSP est en diminution.

La situation dans la ZSP de Forbach-Behren-lès-Forbach est plus contrastée. Un recul de 9 % des atteintes aux biens est constaté en zone de police et de -6 % en zone de gendarmerie et ce, malgré une hausse des cambriolages. Aussi, les vols liés à l'automobile sont en baisse tout comme les infractions liées aux stupéfiants qui sont en nette diminution.

Au delà des chiffres, le sentiment d'insécurité demeure mais de manière moins prégnante et la relation entre les forces de l'ordre et la population ne cesse d'évoluer positivement.

-> DISPOSITIONS LIÉES À LA MENACE TERRORISTE

Suite aux attentats de janvier 2015, l'État a fait force d'adaptation. Il a ainsi été décidé de subventionner l'acquisition de gilets pare-balles au bénéfice de la police municipale. Le taux de la subvention accordée aux communes a été de 50 %, pour un montant plafonné de 250€ par gilet. Conformément à leurs besoins, 28 communes ont ainsi pu bénéficier de cette dotation spécifique FIPD pour l'acquisition de 79 gilets pare-balles correspondant à un montant total de 19 550,40 €.

Certaines communes ont souhaité armer leurs policiers municipaux ce qui nécessite la signature d'une convention de coordination avec l'État. Cette dernière a évolué donnant naissance à une nouvelle génération de convention, signée par 15 communes. Sept communes ont souhaité bénéficier d'une dotation gracieuse et temporaire de l'État de revolvers Manurhin. 141 armes ont été attribuées à ces communes volontaires.



Gilet pare balles FMUD



22 janvier 2015 : Installation d'un comité interreligieux

Un Comité Interreligieux a également été créé.

Il regroupe des représentants de l'ensemble des communautés religieuses de Moselle et a pour objectif d'organiser des débats et des manifestations culturels notamment dans le cadre des journées de la Laïcité ou du «*Printemps des religions*».

A la suite des attentats de novembre 2015, l'état d'urgence a été mis en place par décret pris en conseil des ministres le 14 novembre 2015 pour une durée initiale de 12 jours conformément à la loi de 1955. Cet état d'urgence a été par deux fois prolongé.

Dès le début du dispositif, le Gouvernement a souhaité informer et impliquer les élus en demandant aux préfets d'organiser des réunions d'informations. La première s'est tenue en Moselle le 20 novembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier, ces réunions sont mensuelles.

L'état d'urgence en Moselle a donné lieu à :

- 4 oppositions de sortie du territoire pour des mineurs ;
- 28 personnes radicalisées ayant fait l'objet d'une perquisition administrative ;
- 3 individus assignés à résidence.

Dans ce contexte particulier, des mesures ont été prises en termes de sécurisation des manifestations et des lieux publics. Ainsi, près de 700 évènements ont été recensés depuis janvier et pour lesquels, selon les degrés de dangerosité, une surveillance renforcée a été prévue par les forces de sécurité.

Les sites sensibles (établissements scolaires, lieux de culte, sites SEVESO, salles de spectacles,...) ont également fait l'objet d'une surveillance accrue.

Enfin, des contrôles aux frontières ont été mis en place depuis le mois de novembre, dans le cadre de l'état d'urgence. Au total, sur une période comprise entre le 17 novembre 2015 et le 1^{er} mars 2016, 145 537 personnes ont été contrôlées à l'entrée du territoire et 49 093 à la sortie. Ces contrôles ont concerné près de 11 000 personnes sur le territoire mosellan.

GROS PLAN SUR...

LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

Une dotation spécifique sur le thème de la radicalisation, à hauteur de 65 000 €, a été attribuée au département de la Moselle pour mettre en œuvre le nouveau programme national de prévention de la radicalisation, conformément aux orientations prioritaires du Gouvernement.

La mise en place de l'état d'urgence et sa reconduction a donné aux préfets la possibilité de prendre des mesures de restriction de certaines libertés publiques et individuelles lorsque le maintien de l'ordre le justifiait.

Ainsi en 2015, se sont plus de 400 signalements qui ont fait l'objet d'une évaluation dont près d'une centaine ont été suivis plus particulièrement dans le cadre du groupe d'évaluation présidé par la directrice de Cabinet.

Plusieurs actions de prévention de la radicalisation ont été mises en œuvre dans les établissements scolaires en lien avec l'inspecteur d'académie et le directeur de la prison de Metz pour les établissements pénitentiaires. Un séminaire régional sur la prévention de la radicalisation a également été organisé le 18 décembre 2015 à destination des professionnels. Plus de 250 personnes y ont participé.

Par ailleurs, une instance de dialogue avec le culte musulman a été créée en 2015 afin d'associer ses représentants aux actions de prévention de la radicalisation mises en place en Moselle.



-> SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CONTRÔLE ROUTIER : LA MOBILISATION CONTINUE

LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2015, 48 personnes ont été victimes de la route en Moselle ; 451 accidents ont été dénombrés avec 576 blessés. On dénombre 5 personnes tuées de plus par rapport à l'année 2014 (+11,6 %).

En revanche, le nombre d'**accidents corporels**, de personnes blessées et personnes blessées hospitalisées, baisse respectivement de 3,2 %, 3,4 % et 4,4 %. De manière plus générale, en Moselle, depuis 2011, on observe une diminution du nombre d'accidents (-18 %) et du nombre de blessés (-20 %).

Parmi les tués, **les usagers de deux-roues motorisés sont surreprésentés** (15 morts en 2015), alors qu'ils ne représentent que 2 % du parc circulant. Aussi, les piétons, les seniors et les poids lourds représentent une part en augmentation des victimes de la route.

A contrario, **le nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans tués a fortement baissé** en 2015 avec 5 décès contre 9 en 2014. Le même constat est fait pour les usagers de véhicules légers avec 17 tués contre 21 en 2014. Par ailleurs, le nombre d'accidents mortels sous l'emprise d'un état alcoolique a diminué (7 en 2015 contre 10 en 2014).

En 2015, les contrôles (dépistage stupéfiants et alcoolémie) ont diminué au vu du redéploiement des forces de l'ordre au dernier trimestre 2015 dans le cadre des missions VIGIPIRATE. **3 464 suspensions de permis** ont tout de même été prononcées en Moselle dont 1 772 pour alcoolémie, 684 pour excès de vitesse et 1 008 pour conduite après usage de stupéfiants.

Le contrôle routier s'exerce sur les principaux axes de circulation. Ainsi, l'A4 dispose d'équipements spécifiques de contrôle à enjeu régional : appareil de pesage en marche et station de pesage statique au niveau de l'aire du péage de Saint-Avold, par exemple. La politique de contrôles routiers s'inscrit dans un plan régional établi par la DREAL Lorraine en concertation avec les forces de l'ordre (gendarmerie, police nationale et douane). Au total, ce sont **384 opérations de contrôle** qui ont été menées dans ces conditions, dont 16 de nuit et 18 en fin de semaine.

Le bilan des contrôles sur route s'élève à **2 517 véhicules** (17 % d'entreprises résidant en France) et **2 661 conducteurs contrôlés** (71 230 jours de travail pour ces derniers).

Le transport de marchandises en représente la grande partie et 8,9 % concernent le transport de matières dangereuses. On recense **341 véhicules en infraction** (13,5 %) constituant 365 infractions distinctes.

Les amendes et consignations correspondantes se sont élevées à 243 910 €.

S'ajoutent **les contrôles de pesées sur 1 445 véhicules** et la verbalisation de 505 véhicules en infraction.



10 octobre 2015 : Rencontre de la sécurité



28 mars 2015 : Salon deux roues motorisés - Saint-Avold



14 septembre 2016 : Opération sécurité routière - Distracteurs au volant - Metz

Le bilan des contrôles en entreprise en 2015 s'élève à :

- Pour les 93 entreprises de transport de marchandises implantées en Moselle, l'examen a porté sur 32 454 journées de travail et donné lieu au constat de 30 infractions ;
- Pour les 7 entreprises de transport de voyageurs implantées en Moselle, l'examen a porté sur 6 210 journées de travail et n'a pas donné lieu à constat d'infraction.

-> L'ENJEU DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

Les 22 inspecteurs du permis de conduire en Moselle ont réalisé, en 2015, 28 615 épreuves pratiques ainsi que 22 300 épreuves théoriques.

L'année 2015 a été marquée par la réforme du permis de conduire visant différents objectifs :

- réduire les délais et les coûts en concentrant le service public sur l'épreuve du permis B ;
- promouvoir la conduite accompagnée dès l'âge de 15 ans (dès l'âge de 16 ans auparavant, avec la possibilité de passer l'épreuve à l'âge de 17 ans et demi) ;
- permettre la consultation des résultats en ligne et offrir de nouveaux services (téléchargement de son permis probatoire en ligne).



Opération alternative à la sanction - Hôpital de Mercy

En matière de prévention, une cinquantaine d'actions diverses ont été financées en 2015 pour un total de 60 000 euros : actions de sensibilisation dans les collèges, lycées et universités ; organisation d'opérations d'alternative à la sanction en pénale en lien avec le Parquet et l'hôpital de Mercy ou bien encore organisation d'une journée remise en selle des conducteurs de deux-roues motorisés avec la gendarmerie nationale à la sortie de l'hiver. Pour la 4^{ème} année consécutive, le prêt de deux afficheurs de vitesse aux communes mosellanes volontaires a été renouvelé.

-> LA NÉCESSAIRE PROTECTION FACE AUX RISQUES

L'ÉVOLUTION DES RISQUES MINIERS

Les exploitations minières encore en activité dans les départements lorrains, se limitent aux exploitations du bassin salifère de Nancy, à la recherche pétrolière, à la géothermie basse température et à la recherche de formations géologiques aptes à stocker du dioxyde de carbone (CO₂).

Hydrocarbures :

Les permis exclusifs de recherches attribués, ou en cours de demande en Moselle, portent sur la recherche de gaz naturel, de gaz de houille (bassin houiller) et de pétrole.

Globalement sur l'année 2015, comme en 2013 et 2014, les sociétés pétrolières sont restées dans l'expectative et l'activité en retrait par rapport aux prévisions.

Les titres et demandes d'autorisation d'ouverture de travaux concernent, à l'heure actuelle et manière exclusive la recherche de gaz.



Désordres Miniers - DREAL Lorraine



Police des mines et gestion des titres miniers - DREAL Lorraine



Désordre miniers - DREAL Lorraine

GROS PLAN SUR...**LES PRINCIPAUX DOSSIERS EN APRÈS-MINE****Comités de concertation :**

Différentes structures d'information et de concertation sur l'arrêt des travaux miniers et l'après-mine ont été mises en place en Moselle.

Outre la Conférence Interdépartementale permanente sur les conséquences de l'arrêt des Activités Minières (CIAM) couvrant le bassin ferrifère de Briey-Longwy-Thionville, un comité portant sur le bassin houiller de Moselle Est (CIAM) est présidé par le Préfet de Moselle. La CIAM a été réunie le 17/06/2015 et le GIAM le 21/01/2016.

Urbanisme - PPRM - Cartes d'aléas :

L'avancement des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM) a été poursuivi par le pilotage de réunions périodiques et en veillant à la coordination entre les études d'aléas et le calendrier prévisionnel de mise en place ou de révision des PPRM.

GROS PLAN SUR..

LES PRINCIPAUX DOSSIERS EN APRÈS-MINE
(SUITE)**Désordres miniers :**

Au cours de l'année 2015, diverses demandes de réparation de dommages miniers ont été instruites.

Dans le bassin houiller, la DREAL est intervenue dans l'instruction de 35 demandes de particuliers et de collectivités. Pour 10 demandes dont l'origine minière est reconnue, l'État procède à la réparation ou à l'indemnisation, en application de l'article L155-3 du Code Minier.

Dans le bassin ferrifère mosellan, 5 déclarations de désordres ont été traitées. L'origine minière a été avérée pour 1 dossier.

Les travaux de surveillance se sont poursuivis dans les bassins salifères, ferrifères et houillers.

La station de pompage et de traitement des eaux minières à Freyming-Merlebach a été inaugurée le 10 septembre 2015. Elle a pour but d'assurer la préservation du bâti, le pompage assurant un rôle de rabattement de nappe afin de protéger les zones vulnérables du risque de remontée des eaux souterraines et la préservation de la qualité des masses d'eau.

En ce qui concerne la remontée des eaux dans le bassin houiller, une cartographie des zones potentiellement sensibles a été réalisée pour le secteur ouest. Des études complémentaires seront menées en 2016 et 2017. La modélisation continuera en 2016 sur le restant du bassin houiller. Par ailleurs des études relatives aux moyens de remédiation au risque inondation en secteur bâti affaissé par les travaux miniers ont été menées.

En 2015, la DREAL a poursuivi son action dans le suivi et la gestion du risque lié au phénomène de remontées de CO₂ d'origine géochimique. Les opérateurs Après-Mines de l'État Geoderis et BRGM/DPSM sont mobilisés sur ce sujet.



10 septembre 2016 : Inauguration raitement des eaux minières à Freyming-Merlebach

LA MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

La Moselle compte sept sites classés SEVESO seuil haut dont six sont couverts par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé. Des exercices ont été réalisés afin d'anticiper des risques naturels possibles : exercice INEOS Sarralbe (accident technologique sur site SEVESO), exercice inondations en octobre 2015 ou bien encore exercice accident matières dangereuses sur le site de la gare de triage de Woippy.

A la suite des événements de 2015, tous les sites soumis à la directive SEVESO ont fait l'objet d'une inspection sur le thème de la sûreté.

La mise en œuvre et l'approbation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) s'est poursuivie en Moselle durant l'année 2015 avec notamment le projet de PPRT d'INEOS à Sarralbe.

L'amélioration des délais de traitement des demandes d'autorisation ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) a été conduite. Parmi les 10 dossiers de nouvelles installations ayant abouti à un arrêté préfectoral en 2015, sept ont été traités en moins d'un an. Les efforts se poursuivront en 2016. L'expérimentation de l'autorisation unique en matière d'ICPE a été généralisée à l'ensemble du territoire national à compter du 2015 par la loi sur la transition énergétique.

APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS

Inondations :

Les services de l'État se sont mobilisés sur la réalisation de la cartographie locale des cours d'eau, avec un objectif de couverture de 2/3 du territoire de la Moselle d'ici fin 2017. Pour le département de la Moselle, l'un des principes retenus a été d'associer à la démarche l'ensemble des acteurs le plus en amont possible, notamment la profession agricole, les syndicats de rivière, la fédération de pêche ou les collectivités territoriales.

Par arrêté du 30 novembre 2015, le Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse a également approuvé le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) des districts du Rhin et de la Meuse. En parallèle à ce plan, des stratégies locales de gestion des risques inondation seront élaborées pour chaque Territoire à Risque important d'Inondation (TRI).

En Moselle, 2 TRI ont été identifiés, le TRI Metz/Thionville/Pont-à-Mousson et le TRI de Sarreguemines.

La révision des PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de Malling, d'Illange et de Basse-Ham a été engagée. Un diagnostic des travaux par bâtiment exposé en cas de rupture de la digue minière de Rosbruck a été réalisé pour appréhender l'impact du projet de révision du PPRI.

Mouvements de terrain :

L'élaboration des cartes d'aléa «mouvements de terrain» a été conduite sur les communes de Rédange, Russange et Audun-le-Tiche pour l'implantation et la conception des projets prévus dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval.

Le premier PPR chute de blocs et glissements de terrain sur la commune de Waldhouse a été mené jusqu'à l'enquête publique en 2015.



Inondations en Moselle



Canalisations de transport et distribution de gaz nature

-> PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

SANTÉ ANIMALE

En 2015, les services vétérinaires de Moselle ont géré un foyer d'épidémie dans des piscicultures (maladie ne présentant aucun risque pour la santé humaine) et un cas de foyer de salmonelles dans un élevage de futures poules pondeuses qui a nécessité l'abattage total des animaux.

Par ailleurs l'intervention des services de l'État a été rendue nécessaire pour :

- une suspicion d'influenza aviaire ;
- une suspicion de leucose bovine ;
- plusieurs suspicions de fièvre catarrhale ovine ;
- 16 dossiers liés à des importations illégales de chiens avec suspicion d'introduction de rage.

Par ailleurs 11 exploitations bovines ont fait l'objet d'un suivi particulier suite à la mise en évidence de liens avec des cheptels reconnus infectés de tuberculose. C'est ainsi que plus de 1100 animaux ont été testés vis-à-vis de la tuberculose. 24 animaux ont été abattus à la demande de l'État afin de pouvoir établir leur statut vis-à-vis de la tuberculose. Les éleveurs ont été indemnisés à hauteur de 20 000 € pour ces abattages.



Elevage mosellan

LA PROTECTION ANIMALE

En 2015, 31 dossiers de protection animale ont été traités.

Afin de faciliter les échanges pour les animaux à destination d'abattoirs des pays voisins, 8 éleveurs mosellans bénéficient actuellement de ce dispositif.

La Moselle a mis en place le protocole dérogatoire Belgique-Luxembourg-France relatif à la certification aux échanges des animaux.

En 2015 deux rassemblements d'animaux d'ampleur ont été organisés en Moselle : « *Terres de Jim* » en septembre 2015 et le « *Congrès Européen d'Aviculture et la 28^{ème} Exposition Européenne de volailles, pigeons, lapins, cobayes et oiseaux* » en novembre 2015, rassemblant plus de 35 000 animaux. Les professionnels ont été accompagnés plusieurs mois pour préparer ces événements.



Septembre 2015 : Terre de Jim

GROS PLAN SUR...

LES INSPECTIONS SANITAIRES EN ABATTOIRS

En 2015, l'action des services de l'État et l'implication des industriels du secteur ont permis le maintien du classement sanitaire de haut niveau des deux abattoirs de la Moselle.

Les services ont procédé à l'inspection sanitaire systématique des 29 891 tonnes de carcasses d'animaux de boucherie produites par les abattoirs essentiellement issues d'animaux produits dans la région.

Des actions particulières ont été menées auprès des abatteurs dans le domaine du contrôle de la protection des animaux au moment de la mise à mort et de la maîtrise des contaminations par la bactérie pathogène *Escherichia Coli O157H7*.

L'agrément et l'organisation du service d'inspection des cinq sites d'abattage temporaire à l'occasion des journées de l'AïD Al ADHA a permis l'abattage de 2 564 moutons d'origine mosellane.

ALIMENTATION

11 établissements agroalimentaires mosellans disposent d'un agrément sanitaire pour l'exportation vers plus de 40 pays hors de l'Union européenne.

En ce qui concerne les circuits courts, la Moselle compte plus de 300 exploitants agricoles pratiquant, via ce mode de commercialisation, la distribution de denrées animales ou d'origine animale. Ce secteur d'activité est complété par près de 600 apiculteurs professionnels ou particuliers.

En matière de sécurité sanitaire des aliments, un effort important d'amélioration du taux d'inspections des établissements les plus sensibles a été fait en 2015.

En 2015, près de 1 000 contrôles et 395 prélèvements ont été effectués sur des produits alimentaires afin de vérifier la conformité et l'absence de dangerosité des produits mis sur le marché français.

Ces contrôles ont donné lieu à la transmission de 280 avertissements, 22 mesures de police administrative et 10 procès verbaux (pratiques commerciales trompeuses, date limite de consommation dépassée...).



NON ALIMENTAIRE

Les thématiques principales de contrôles des produits industriels ont été en 2015 : la sécurité des jouets, la sécurité des aires de jeux pour enfants, la sécurité des vêtements pour enfants, la sécurité des articles d'éclairages et les installations de bronzage (UV).

En 2015, 320 contrôles en sécurité des produits non alimentaires et des prestations de services ont été effectués.

Par ailleurs, les services de l'État sont intervenus sur 11 gestions d'alertes principalement des vérifications de retrait et/ou rappel de produits non conformes et dangereux.

Les principaux axes de contrôle des prestations de services ont été les suivants : diagnostiqueurs immobiliers, information du consommateur sur les prix des médicaments, respect des dispositions du règlement SEPA (Espace unique de Paiement en Euro) dans les établissements bancaires, pratiques déloyales dans le secteur de la rénovation thermique (au vu du fort taux d'anomalies constatées, l'enquête sera reconduite en 2016), clauses interdites ou abusives dans les contrats proposés par les fournisseurs de gaz ou d'électricité.

-> L'ORGANISATION DE GRANDS RASSEMBLEMENTS

RASSEMBLEMENT ANNUEL TZIGANE

Le rassemblement annuel estival de la mission évangélique tzigane « Vie et Lumière » s'est déroulé en Moselle, sur la base aérienne de GROSTENQUIN du 20 au 31 août 2015. Près de 300 gendarmes par jour ont été engagés, avec la mobilisation d'un hélicoptère de la gendarmerie et une brigade fluviale.

La volonté de l'organisateur et des pèlerins de présenter une meilleure image de la communauté tzigane s'est traduite par la signature d'un protocole d'accord entre la préfecture et la mission évangélique tzigane « Vie et Lumière ».

Grâce à cette préparation minutieuse et à une mobilisation importante des services de l'État, certaines dérives observées lors du précédent rassemblement en 2006 ont été évitées.



Août 2015 : Rassemblement de la mission évangélique tzigane « Vie et Lumière » - GROSTENQUIN

GROS PLAN SUR...

LA FINALE NATIONALE DU CHAMPIONNAT DE LABOUR

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Moselle a organisé la finale nationale du championnat de labour sur l'ancienne base aérienne militaire 128 de Marly-Frescaty du 11 au 13 septembre 2015.

Le temps de l'événement, ce sont plus de 120 000 personnes qui se sont rendues sur site. En matière d'ordre public, aucun trouble particulier n'a été constaté.



1.2] - LA COHÉSION SOCIALE, UN SOCLE POUR LA SOCIÉTÉ

La cohésion sociale est un des principaux enjeux pour notre territoire. Grâce à des politiques publiques de développement, de solidarité, de promotion de l'égalité, d'intégration, des actions envers la jeunesse ou bien encore de lutte contre les discriminations, l'État assure et renforce le « vivre ensemble ».

-> SUIVI DE L'IMMIGRATION

29 800 ressortissants étrangers ont été reçus en 2015 en préfecture. L'accueil des usagers à Metz se fait exclusivement sur rendez-vous depuis décembre 2014.

Ce nouveau mode de fonctionnement a considérablement amélioré la qualité de l'accueil des étrangers qui n'ont désormais plus à patienter dans le hall et qui bénéficient d'un temps d'accueil privilégié.

Par ailleurs, afin d'améliorer le service public de proximité, les sous-préfectures de Forbach et de Thionville sont devenues centres de production de titres depuis début septembre 2013.

Ainsi, celles-ci délivrent désormais les récépissés de demande de renouvellement de titres de séjour et traitent les demandes de modifications et de duplicata de titres de séjour.

Elles sont également chargées de l'instruction et de la délivrance des documents de circulation et du titre d'identité républicain pour étrangers mineurs.

L'immigration familiale (conjoint de français, parents d'enfants français et regroupement familial) est demeurée stable en 2015 : 2 208 demandes ont été réceptionnées dont 220 au titre du regroupement familial et 1 666 titres (1^{ères} demandes et renouvellements) ont été délivrés.

91 visas de régularisation ont été délivrés à des conjoints de français non munis du visa réglementaire d'établissement sur le territoire français alors que 24 d'entre eux se sont vus opposer un refus de séjour. Le recours à la procédure dérogatoire permettant au conjoint de français de bénéficier, sous conditions, du droit au séjour sans avoir obtenu au préalable le visa requis est également stable.

En 2015, 720 demandes d'admission au séjour pour raisons médicales ont été reçues soit une légère baisse par rapport à 2014 (756). 166 titres de séjour ont été délivrés et 417 refus de séjour ont été pris.

L'admission exceptionnelle au séjour : en 2015, 461 demandes ont été enregistrées (+ 28 %), 117 premiers titres édités (- 53 %) et 278 refus de séjour notifiés. La diminution du nombre de titres produits s'explique par la baisse du nombre de dossiers éligibles, les nouvelles demandes s'analysant bien souvent comme une dernière tentative de maintien sur le territoire.



Démarches administratives



L'accueil des étudiants : une convention cadre de 2014 conclue entre la préfecture de la région Lorraine et l'Université de Lorraine fixe les relations partenariales mises en œuvre au niveau de chaque préfecture afin de simplifier et d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers.

La préfecture assure, du mois d'août à fin décembre, sur le campus du Saulcy, en liaison avec la Direction des relations internationales et européennes de l'Université, un accueil permanent délocalisé sur rendez vous, reconductible à chaque rentrée universitaire.

Ce nouveau dispositif qui a montré son efficacité en termes de réduction du délai de traitement des dossiers, permet de procéder, sur place, à la vérification de la complétude des dossiers, à l'enregistrement et à l'enrôlement biométrique. En raison du tarissement progressif des flux, la permanence est réduite à une journée hors période précitée.

L'Université de Lorraine accueille à Metz 2 990 étudiants étrangers dont 828 issus de l'Union Européenne. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente.

1 120 titres de séjour (1^{ères} demandes et renouvellements) ont été délivrés dont 93 en faveur de scientifiques chercheurs et leurs conjoints.

87 changements de statut d'étudiant à salarié, commerçant ou visiteur ont été autorisés.

59 étudiants ayant validé un master ont bénéficié d'autorisations provisoires de séjour afin de leur permettre de rechercher un premier emploi.

15 refus de séjour motivés par le manque de sérieux et d'assiduité dans les études ont été pris.

ZOOM SUR LES CHIFFRES...



L'IMMIGRATION PROFESSIONNELLE

- 256 accords et 147 refus pour les demandes d'autorisation de travail ;
- 104 accords pour les autorisations provisoires de travail de plus de trois mois (en augmentation de près de 15 %) et 42 accords pour les autorisations de travail de moins de trois mois ;
- 12 conventions de stage ont été validées et 1 refusée.

-> L'ASILE

ZOOM SUR LES CHIFFRES...



LA DEMANDE D'ASILE

Au 31 décembre 2015, le flux de demandeurs d'asile en Lorraine s'est élevé à 3 512 demandeurs d'asile primo-arrivants dont 2 437 adultes et 1 075 mineurs (+9 %), répartis de la façon suivante :

- Meurthe-et-Moselle : 832 personnes (-18 % par rapport à 2014) ;
- Meuse : 27 personnes (+27 % par rapport à 2014) ;
- Moselle : 2 348 personnes (+16 % par rapport à 2014) ;
- Vosges : 304 personnes (+80 % par rapport à 2014).

Ce total de 3 512 arrivées correspond aux demandeurs d'asile primo-arrivants qui ont été reçus au guichet unique de Metz. Il est en augmentation de 9 % par rapport à l'année 2014.

Le département de la Moselle rassemble à lui seul 67 % des demandeurs d'asile sur le périmètre Lorraine (62 % en 2014).



Hébergement pour les demandeurs d'asile

L'hébergement spécifique des demandeurs d'asile et issus de la demande d'asile (hors Union Européenne) se décompose comme suit :

- 706 places d'hébergement d'urgence en appartements ;
- 496 places en foyers de travailleurs migrants ;
- 430 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- 865 places d'hébergement en collectif dans des bâtiments administratifs appartenant à l'État et une ancienne caserne ;
- 1 441 places en hôtels.

La dépense d'hébergement des demandeurs d'asile s'élevait en 2015 à 9 204 595 € (pour mémoire : 10 893 291 € en 2014). La légère baisse s'explique non par une diminution des arrivées mais par un traitement accéléré des demandes et donc de la perte de la qualité de demandeur d'asile plus rapide.

GROS PLAN SUR...



LE PLAN MIGRANT

Ce plan a été mis en œuvre conformément à la circulaire du 22 juillet 2015 relative à l'accueil de migrants, en majorité syriens et irakiens, déjà présents sur le territoire européen, selon les quotas de répartition adoptés par la commission européenne en septembre 2015.

En octobre 2015, les services de l'État ont créé en urgence un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) afin d'accueillir 51 migrants en provenance de Calais.

L'EXTENSION DU PARC DES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

En 2015, la Lorraine disposait de 1 208 places en CADA dont 430 en Moselle. 5 000 nouvelles places ont été créées dans le cadre du plan migrants.

Le nombre total de nouvelles places pour la Lorraine s'est élevé à 330, dont 30 places en Meurthe-et-Moselle (extension du CADA ARS de Maxéville), 180 places en Moselle (créations du CADA AMLI Metz de 60 places et création du CADA ADOMA de Metz Drogon de 120 places) et 120 places dans les Vosges (création du CADA FMS de la plaine vosgienne de 80 places et extension de 40 places du CADA ADOMA de Golbey).

Sur ces 330 nouvelles places de CADA, 120 places sont créées après travaux, par transformation de places HUDA (Hébergement d'Urgence dédiés aux Demandeurs d'Asile) existantes.

LE DISPOSITIF EUROPÉEN DE RELOCALISATION DE PERSONNES RÉFUGIÉES

En Moselle, toutes les communes ont été informées dès le mois de septembre 2015 de la mise en œuvre du dispositif d'accueil et elles ont reçu le kit national « accueil des réfugiés » élaboré et diffusé par le ministère de l'Intérieur.

Une procédure spécifique de validation des offres de logements émanant des communes ou des bailleurs a été présentée et mise en œuvre dans le département.

Fin 2015, le dispositif a permis de mobiliser une quinzaine d'appartements.

En raison de la lenteur de la montée en charge des procédures d'orientation, une dizaine de logements ont été mobilisés afin d'accueillir des réfugiés locaux hébergés en HUDA ou en CADA.

-> LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

Au 31 décembre 2015, 756 mesures d'éloignement ont été exécutées dont 162 départs avec l'aide au retour pour 1 767 mesures d'éloignement prononcées.

Le plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière, conformément aux instructions ministérielles, vise essentiellement des actions concernant la fraude documentaire, le travail illégal, les troubles à l'ordre public et les déboutés de la demande d'asile.

La priorité des éloignements porte essentiellement sur les personnes issues de la demande d'asile en hébergement d'urgence et sur les réadmissions relevant du règlement Dublin.

Le Centre de rétention administrative (CRA) de Metz

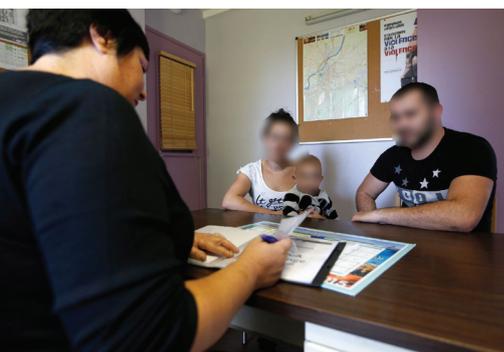
Le CRA de Metz, ouvert depuis janvier 2009, près de la maison d'arrêt de Metz a une capacité de 98 places dont 70 places « hommes », 14 places « femmes » et 14 places « familles ».

Son activité est suivie par un comité de pilotage qui s'est réuni le 10 septembre 2015.

L'activité du CRA est en augmentation en 2015 : le centre a accueilli **1 068 retenus**, soit **une augmentation de 22 %** par rapport à 2014.



CRA de Metz



Qu'est-ce qu'un
demandeur
d'asile en
10
questions ?



ADOMA Vitry-sur-Orne

GROS PLAN SUR...

LE DISPOSITIF D'AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE DE VITRY-SUR-ORNE / OPÉRATEUR D'ADOMA

La préparation au retour volontaire des étrangers déboutés de leur demande d'asile est une expérimentation mise en œuvre, pour la première fois à l'échelle nationale, dans le département de la Moselle depuis avril 2015.

C'est un dispositif visant à faciliter le retour volontaire et aidé des étrangers en situation irrégulière, dans le respect du droit. Il s'appuie sur un hébergement pris en charge par l'État d'une part, et sur un accompagnement personnalisé assuré par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) dans le cadre de l'attribution des aides au retour d'autre part.

A défaut d'adhésion au dispositif, les intéressés sont susceptibles de faire l'objet d'un éloignement contraint.

Le bilan de 9 mois d'expérimentation est positif : sur 122 personnes entrées dans le dispositif, 82 ont quitté le site selon les modalités suivantes :

- 47 grâce au retour aidé ;
- 13 en éloignement contraint ;
- 18 départs du site ;
- 4 autres.

Compte tenu de ces résultats, le ministère de l'Intérieur a décidé d'étendre l'expérimentation à d'autres départements.





GROS PLAN SUR...

LA PLATE-FORME RÉGIONALE DE NATURALISATION

Depuis septembre 2013, date de la création de la plate-forme régionale de naturalisation de Lorraine, installée dans les locaux de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, les décisions préparées par la plate-forme, pour les ressortissants étrangers domiciliés en Moselle, sont transmises au Préfet, pour signature. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2015, 1 437 propositions de décisions ont été soumises à la signature du Préfet.

Par ailleurs, c'est au Préfet de département qu'il appartient de remettre aux personnes ayant acquis la nationalité française, leurs décrets ou déclarations : 688 décrets de naturalisation ou déclarations de nationalité (procédure d'acquisition par mariage) ont été signés (décrets) ou enregistrés (déclarations) en 2015.

Ces documents ont été remis par le Préfet, les Sous-préfets d'arrondissements, ou leur représentant au cours de cérémonies organisées en sous-préfectures ou en préfecture. En 2015, 4 cérémonies ont ainsi été organisées en préfecture.

Actions et les crédits des politiques d'intégration en faveur des migrants dans leur parcours d'intégration

Le montant attribué au département de la Moselle pour les actions d'intégration (hors OEP) s'est élevé à 142 500 € (145 000 € en 2014).

Les orientations en 2015 du ministère de l'Intérieur ont fait l'objet d'un recentrage important des axes d'intervention.

Elles ont impliqué :

- un pilotage territorial resserré visant à promouvoir l'inscription des actions dans un parcours d'intégration des populations primo-arrivantes dont le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) délivré par l'OFII valide le commencement ;
- une logique d'accompagnement global et de renforcement de l'apprentissage linguistique et des valeurs républicaines.

Le PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Personnes Immigrées) était jusqu'à présent le point d'appui et de déclinaison du programme en Lorraine. Décliné sur la période 2010/2013 et reconduit en 2014, sa structure générale a été gardée en 2015, permettant, tout en ajustant ses orientations à celles du ministère, de poursuivre le travail engagé en Lorraine dans la prise en compte de ce public et de ses besoins.

Sur 18 demandes de subvention sollicitées par des associations, 16 ont été retenues pour un montant de 142 500 €.



8 juillet 2015 : Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française



6 octobre 2015 : Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

-> HÉBERGEMENT D'URGENCE

Les missions du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) :

- simplifier les démarches d'accès à l'hébergement ou au logement et simplifier l'intervention des travailleurs sociaux qui les accompagnent ;
- traiter les demandes et orienter les personnes dans la perspective de construire des parcours d'insertion individualisés ;
- coordonner les différents acteurs, de veille sociale jusqu'au logement, et améliorer la fluidité entre l'hébergement et le logement ;
- participer à la constitution d'observatoires locaux, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Activité du SIAO en 2015

En 2015, le SIAO a réceptionné 1 603 demandes (1 348 en 2014), représentant 2 199 personnes. Ces demandes ont fait l'objet de 1 402 orientations vers des dispositifs d'hébergement ou de logement. Le délai moyen pour une prise en charge effective après orientation est de 25 jours.

Dispositifs d'hébergement et de logement adapté

En 2015, en Moselle, près de 5 167 places d'hébergement sont installées et financées tous dispositifs confondus.

Pour accueillir le public originaire de l'Union Européenne (français, pour l'essentiel), la Moselle dispose de :

- 798 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) au sein de 17 structures. Il s'agit selon les cas de places d'hébergement d'urgence ou d'insertion, avec un hébergement en collectif ou en éclaté ;
- 358 places en Centres d'Hébergement d'Urgence ;
- 73 places de stabilisation.

-> LA JEUNESSE, UNE PRIORITÉ

En 2015, les objectifs nationaux du service civique ont augmenté, dans un contexte de re-territorialisation préparant un nouveau mode de fonctionnement administratif pour l'année 2016. 222 jeunes ont signé un contrat pour effectuer une mission de service civique dont 132 contrats sur des agréments locaux et 90 concernant des agréments nationaux.

Dispositifs de soutien à l'engagement et aux initiatives des jeunes en Moselle Projet Jeunes, et Ateliers Jeunes

L'objectif du dispositif Projet Jeunes est de soutenir, pédagogiquement, techniquement et financièrement des jeunes de 11 à 30 ans dans la réalisation de leurs projets, de valoriser leurs actions, de développer leurs compétences et faciliter leur mise en réseau, mais également de conforter les partenariats et de les étendre, de développer et de former le réseau d'accompagnateurs.

Les partenaires financent les actions selon leurs règles propres. 21 500 € de bourses, représentant 22 projets lauréats, ont été attribués en 2015.

L'**Atelier Jeunes** est un dispositif éducatif permettant aux jeunes d'effectuer des travaux légers sur des sites publics, puis de bénéficier d'une contrepartie sous forme de vacances ou de loisirs. En 2015, 824 jeunes ont participé aux travaux d'ateliers. 116 ateliers ont ainsi été réalisés dans les quartiers politiques de la ville en Moselle. Le budget total nécessaire au fonctionnement du dispositif s'est monté à 147 470 €.



29 juillet 2015 : Projet Jeunes à Fameck

Éducation et rythmes scolaires

L'organisation du temps scolaire dans les écoles de la Moselle correspond majoritairement au cadre général défini dans le décret du 23 janvier 2013.

En effet, 90 % des communes ont opté pour une organisation du temps scolaire régulier avec des horaires identiques chaque jour de la semaine.

12 communes ont demandé à fonctionner de manière dérogatoire et 40 communes ont demandé à bénéficier d'une organisation du temps scolaire expérimentale prévue par décret.



Projet Educatif territorial (PEDT)

Projet éducatif territorial (PEDT)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) ont travaillé ensemble pour obtenir les signatures de PEDT de qualité pour le 30 novembre 2015.

Suite à la signature des 441 PEDT (85 % des communes avec école), 17 collectivités dont le PEDT a été signé pour un an ont été accompagnées afin qu'elles puissent travailler au renouvellement de leur convention pour l'année suivante. 14 communes dont les PEDT présentaient des insuffisances ont été accompagnées dans une perspective d'amélioration continue.

-> LE SPORT ET LA VIE ASSOCIATIVE, MOTEURS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Ce sont 198 associations sportives qui ont été financées pour un montant de près d'un million d'euros, représentant ainsi à la fois une baisse du montant et du nombre d'associations financées.

L'opération « *Sentez-vous Sport* », organisée les 19 et 20 septembre 2015 place de la République à Metz et sur l'esplanade pour les activités nautiques, a été soutenue à hauteur de 20 000 € (le comité départemental olympique et sportif, organisateur de la manifestation, est bénéficiaire de la subvention). Cette opération a rassemblé plusieurs milliers de personnes sur ces sites au cours de ce week-end.

Le sport est aussi un levier économique. C'est ainsi que l'État soutient la création d'emplois associatifs sportifs en contrat à durée indéterminée sur un mi-temps au minimum. Le nombre total d'emploi soutenus est de 63 en 2015, pour 52 en 2014. De plus, l'État soutient des postes emplois sportifs qualifiés : 6 équivalents temps plein.

En Lorraine, sur 7 postes d'éducateurs sportifs créés, 5 ont été attribués à la Moselle dans le cadre du Comité Interministériel Égalité et Citoyenneté. Deux équipements sportifs d'une commune (construction d'un gymnase - 500 000 € accordés) et d'une intercommunalité (centre aquatique - 750 000 € accordés) ont été également subventionnés. L'État a enfin accompagné 17 associations sportives pour l'achat de matériels concernant la pratique sportive des personnes handicapées.



12 au 20 septembre 2015 : Affiches « Sentez-vous sport »

PlaceS des femmes dans l'univers sportif : réalités et perspectives



13 et 14 mars 2015 : Colloque « Places des femmes dans l'univers sportif : réalités et perspectives » - Metz

GROS PLAN SUR...

LES FEMMES AU SEIN DU SPORT

Afin de sensibiliser les femmes à la pratique de sport et afin de mettre en lumière les discriminations subies par certaines dans le cadre de leur pratique, une série d'actions a été menée :

- la réalisation et diffusion de 2 000 affiches « **dites stop aux violences dans le sport** » et diffusion d'un dépliant de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles à destination des professionnels et des bénévoles œuvrant dans les associations sportives ou autres établissements ;
- l'accompagnement du projet « **Bougez en Mos'elles** » en direction de 7 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale mosellans ou structures associées accueillant uniquement ou prioritairement du public féminin pour favoriser la pratique d'activités physiques ;
- l'accompagnement au développement de la pratique sportive féminine et de l'accès des femmes aux responsabilités dans le champ sportif pour un financement de 75 100 euros ;
- l'organisation du colloque « **Places des femmes dans l'univers sportif : réalités et perspectives** » à Metz. Ce colloque organisé notamment avec l'Université de Lorraine a permis de faire un état des lieux de la féminisation du sport en France, d'aborder en ateliers les thématiques de l'accès des femmes aux responsabilités au sein des associations sportives, de la pratique sportive et de la construction sociale autour de cette dernière.

Vie associative

Trois associations ont été agréées Jeunesse et Éducation Populaire en 2015 en Moselle, portant le total à 173 dans notre département à ce jour. Ce dispositif leur apporte reconnaissance morale et possibilité d'émarger à des subventions publiques pour financer des actions éducatives qui répondent aux objectifs fixés.

-> ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Pour 2015, le financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Moselle s'élève à 854 165 €.

L'État participe également au financement du fonds départemental de compensation du handicap chargé d'accorder des aides financières destinées à permettre aux personnes handicapées de faire face aux frais de compensation restant à leur charge.

La participation pour l'exercice 2015 a été versée pour un montant de 59 344,00 € en augmentation de 60,48 % par rapport à 2014. Aussi, les services tutélaires dans l'éducation ou le travail aux personnes handicapées ont été financés à hauteur de 2 729 784 €.



-> POLITIQUE DE LA VILLE

GROS PLAN SUR...

LES CONTRATS DE VILLE

L'année 2015 a été marquée par la signature de contrats de Ville à la suite de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine. Les 10 contrats de Ville du département (pour 24 Quartiers Politique de la Ville) ont été signés de juillet à novembre 2015.

Les contrats de ville reposent sur 3 piliers d'intervention : la cohésion sociale, le renouvellement urbain, et l'habitat.

En matière de cohésion sociale, la Moselle a bénéficié d'une dotation de 2 770 000 € destinée au financement d'actions dans le cadre des contrats de Ville.

Par ailleurs, deux enveloppes complémentaires de 188 232 € et 76 428 € ont été allouées à la Moselle dans le cadre du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté.

Enfin, la Moselle dispose d'une dotation de 10 000 € pour le financement de places à l'internat de la réussite de Châtel-Saint-Germain pour des jeunes issus des QPV (20 jeunes) et d'une dotation de 141 000 € pour le financement des 4 cordées de la réussite.

S'agissant du renouvellement urbain, 2015 a été une année charnière pour la rénovation urbaine avec la fin du programme 2005-2015, et le début de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la période 2015-2025.

Le renouvellement urbain

• Le PNRU 2005-2015

Le Programme Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) mosellan concerne 6 quartiers dont 5 sont encore en cours de réalisation.

La mise en œuvre du programme de rénovation urbaine va se poursuivre jusqu'en 2017 pour l'essentiel, avec des échéances repoussées en 2019, voire 2020 pour les opérations les plus complexes. L'ensemble représente 95 opérations et 19,6 millions d'€ de subventions.

À l'issue de cette dernière étape de programmation, la rénovation urbaine représente un investissement sur les quartiers de 416, 805 millions d'€ avec une contribution de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) de 109,727 millions d'€.

Une part majoritaire de ces investissements, 58% (dont 40% de financement de l'ANRU), concerne la rénovation du parc de logements sociaux.

Sur le parc privé, le projet le plus important est l'acquisition, à fin de démolition, de la copropriété des Tilleuls à Uckange.

Ce projet d'ampleur exceptionnel porté par la CA du Val de Fensch a mobilisé 10 % de l'engagement financier de l'ANRU.

• Le NPNRU 2015-2025

Les modalités de mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement ont été validées en 2015, avec l'identification des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville présentant des caractéristiques urbaines justifiant de moyens exceptionnels.

En fonction de l'ampleur des enjeux, ces quartiers ont été identifiés par l'ANRU au titre de la priorité nationale ou distingués localement pour le programme régional.

• L'intervention de l'ANRU

En Moselle, 10 quartiers sont retenus sur les 24 Quartiers Politique de la Ville (QPV) mosellans, dont 3 d'intérêt national et 7 d'intérêt régional.

Deux intercommunalités avec des quartiers de priorité nationale et dont les projets et les financements seront validés par l'ANRU :

- la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France : deux quartiers de priorité nationale, la cité de Behren-lès-Forbach et un nouveau quartier, le Wiesberg à Forbach. Le quartier de Bellevue à Forbach est également retenu en priorité régionale. Les trois QPV de l'agglomération pourront bénéficier du concours de l'ANRU pour le renouvellement urbain.

- la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole : le quartier de Borny est maintenu en priorité nationale sur le périmètre élargi du nouveau Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville. 3 quartiers sont inscrits dans le programme régional : à Metz, le quartier de Bellecroix, identifié par l'ANRU, Metz-Nord Patrotte et Saint Eloy/Boileau/Pré-Génie à Metz-Woippy.



Démolition de la copropriété des Tilleuls - Uckange

Deux intercommunalités avec des quartiers de niveau régional dont les projets seront validés par le Préfet, Délégué départemental de l'ANRU :

- la Communauté d'Agglomération de Thionville Porte de France : le quartier de la Côte des Roses à Thionville est maintenu dans le programme régional dans l'objectif de terminer la mise en œuvre de projet validé par l'ANRU sur le nord du quartier.

- la Communauté de communes de Freyming-Merlebach : le quartier de la Chapelle concerne les villes de Freyming-Merlebach et de Hombourg-Haut, et le quartier des Chênes sur la commune de Hombourg-Haut.

L'ANRU a défini une enveloppe de 33 millions d'€ pour les 11 quartiers du programme régional lorrain. Les modalités d'intervention seront proposées, fin 2016, à l'ANRU par le Préfet de Région.

Les protocoles de préfiguration s'agissant de Metz Métropole et de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ont été présentés aux partenaires de l'ANRU en juillet 2016 et devront être signés dans les mois à venir.

Enfin, la politique de l'habitat regroupe les actions mises en œuvre afin de favoriser l'accès au logement, le développement du parc de logements sociaux, et l'amélioration générale de l'habitat.

-> LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Développer le logement social

Grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs, 1 277 logements locatifs sociaux ont été financés en Moselle. En 2015, 12 communes sont déficitaires en logements sociaux pour un total de 1 691 logements manquants. Huit d'entre elles font l'objet d'un prélèvement sur leurs ressources fiscales. 131 logements sociaux ont été financés en 2015 sur des communes déficitaires en logements sociaux.

Améliorer l'habitat

La multiplicité des acteurs concernés et la complexité des procédures nécessitent un effort de coordination. C'est pourquoi, le Préfet a demandé l'installation d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent qui a pour vocation de rassembler les acteurs compétents. Tout au long de l'année 2015, les travaux de mise en place du pôle se sont matérialisés sous la forme d'une charte qui engage les partenaires autour d'ambitieux objectifs.

Les services de l'État ont réceptionné 175 signalements en 2015. Au total, 87 arrêtés préfectoraux d'insalubrité sont en vigueur dans le département (soit 323 logements dont 198 de la copropriété des Tilleuls à Uckange).

Enfin, la ville de Sierck-les-Bains a été retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre bourg », projet qui a pour objet de permettre une redynamisation du bourg centre par des actions dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'habitat.

L'activité 2015 de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été très soutenue avec un total de 1 104 logements ayant bénéficié de subventions de l'ANAH pour un montant total de 10,9 millions d'€. Aussi, un total de 326 logements ont fait l'objet d'une convention avec l'ANAH, ce qui permet de mettre à disposition des logements de qualité avec des loyers plafonnés. Plus de 80 % du territoire mosellan est concerné par un programme d'amélioration de l'habitat.

Dans le cadre des investissements d'avenir, le Gouvernement a affecté 500 millions d'€ à la rénovation thermique de 300 000 logements privés énergivores occupés par des propriétaires aux revenus les plus modestes sur la période 2010-2017 (135 000 logements traités d'ici 2013 et 165 000 logements entre 2014 à 2017).



Déplacement de Blandine Guillemot, directrice générale de l'ANAH - Sierck-les-Bains

823 logements ont bénéficié de l'aide de solidarité écologique du programme « Habiter Mieux » en 2015 en Moselle, le gain énergétique moyen atteint après travaux pour un montant de 2 700 000 € est de près de 38 %.

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

La commission de médiation du Droit Au Logement Opposable (DALO) a réceptionné 387 dossiers. Pour la première fois, ce nombre est en baisse en 2015 par rapport aux années antérieures (416 dossiers reçus en 2014). Le taux global de décisions favorables est de 60,4 % (43,83 % pour les seuls dossiers reconnus prioritaires pour l'accès à un logement).

L'État a déployé à compter d'avril 2015 le Système Priorité Logement (SYPLO). Il s'agit d'un site web sécurisé par mot de passe, où les acteurs du logement social peuvent échanger des informations concernant des situations prioritaires permettant de suivre en temps réel le relogement des ménages DALO et d'améliorer l'effectivité des relogements.



1.3] - LA NÉCESSAIRE REFORME DE L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

Afin de s'adapter aux besoins des citoyens et aux enjeux actuels, la préfecture de la Moselle a mis en œuvre une série de réformes et de mutations de ses services avec pour objectifs de simplifier, de renforcer la proximité et d'améliorer l'efficacité de l'action de l'État en Moselle.

-> LES ENGAGEMENTS DE LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Premier lien entre l'État et les citoyens dans les territoires, les préfectures accueillent quotidiennement un large public du fait des missions qu'elles assurent : la fonction d'accueil est essentielle.

Dans ces perspectives, la préfecture de la Moselle s'est engagée en 2012 dans la démarche Marianne avec comme objectif d'améliorer l'accueil du public, labellisation renouvelée en 2014. En juin 2015, la préfecture s'est inscrite dans une nouvelle démarche qualité spécifiquement développée pour les préfectures et sous-préfectures : Qualipref 2.0.

Il se base sur un module obligatoire portant sur la relation générale avec les usagers (conditions d'accès et d'accueil au guichet ou téléphone, temps d'attente, information aux usagers, délais de traitement des courriers / courriels, site internet et réseaux sociaux) mais également sur un module optionnel choisi par la préfecture concernant les relations avec les collectivités territoriales. En outre, il formalise le passage de l'administration à une offre de démarches numériques, en favorisant de nouveaux services tels que la possibilité de prendre rendez-vous en ligne.

Le Comité Local des Usagers (CLU) est une instance de concertation réunie au moins une fois par an, qui est force de proposition et d'échange et qui permet aux représentants de la préfecture de présenter l'organisation de l'accueil dans les services et les résultats obtenus en matière de qualité d'accueil et des actions menées pour l'amélioration du service rendu.



Préfecture de la Moselle



Accueil - Préfecture de la Moselle

-> RÉORGANISER LES SOUS-PRÉFECTURES

Une expérimentation a été lancée en Alsace-Moselle en 2013 sur le réseau des sous-préfectures maillant le territoire et sur le rôle des Sous-préfets et les missions des sous-préfectures.

Ces éléments ont conduit à la nouvelle organisation des sous-préfectures que nous connaissons en Moselle depuis le 1^{er} janvier 2015.

S'agissant du maillage territorial des sous-préfectures, une méthode en trois étapes (concertation avec les acteurs locaux, puis fusions d'arrondissements dans les deux ans, avant la mise en place d'antennes de l'État à la place des sous-préfectures supprimées) a permis de dessiner une nouvelle carte d'un maillage administratif qui datait du 19^{ème} siècle. En Moselle, ce dernier était de plus renforcé par l'héritage de l'Annexion et du droit local.

Le département comptait 7 sous-préfectures. L'organisation actuelle n'en comporte plus que 4 avec une particularité pour l'arrondissement de Metz qui n'a pas de sous-préfecture. C'est le Secrétaire général de la préfecture de la Moselle qui fait fonction de Sous-préfet de cet arrondissement.

La sous-préfecture de Thionville présentait la particularité de couvrir deux arrondissements depuis l'ordonnance impériale du 8 avril 1901 : Thionville-Est et Thionville-Ouest. Ceux-ci ont été fusionnés en 2015.

La sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle couvre un arrondissement reconfiguré depuis le 1^{er} janvier 2015 avec une antenne à Boulay qui consacre exclusivement son activité au conseil aux élus. Le Sous-préfet est également Sous-préfet développeur pour les trois arrondissements de l'Est mosellan.

La sous-préfecture de Sarreguemines couvre un arrondissement de 100 518 habitants et son activité peut s'inscrire autour de trois grands axes : les missions traditionnelles de service public, rôle de coordination et d'impulsion des services de l'État dans le domaine économique et social et en matière d'aménagement du territoire ainsi que les missions de relations avec les collectivités locales et de conseil aux élus.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les deux arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins ont été fusionnés. La sous-préfecture de Sarrebourg est devenue sous-préfecture de l'arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins suite à la fusion des deux arrondissements. Une maison de l'État a été créée dans les anciens locaux de la sous-préfecture de Château-Salins. Cette maison de l'État a été inaugurée le 12 février 2016 par le ministre de l'Intérieur en présence des élus de l'arrondissement.

Dans le cadre du Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG), les missions des sous-préfectures sont appelées à évoluer.

Déchargées de l'accueil du public (à l'exception des étrangers pour Thionville et Forbach) ainsi que de certaines tâches administratives ou réglementaires, elles vont, de plus en plus, exercer des fonctions d'expertise et de conseil aux collectivités locales. Cette fonction correspond à un réel besoin de conduite, d'impulsion et de sécurisation juridique des projets locaux.

Les élus notamment ruraux, sont demandeurs de conseil et d'ingénierie territoriale lorsqu'ils sont confrontés à des dossiers complexes.



Sous-préfecture Thionville



Sous-préfecture Forbach-Boulay-Moselle



Sous-préfecture Sarreguemines



Sous-préfecture Sarrebourg-Château-Salins



Maison de l'Etat - Château-Salins

-> L'INTERCOMMUNALITÉ, CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET CONSEIL AUX ÉLUS

Accompagner la réforme de l'intercommunalité

La publication de la loi NOTRe le 7 août 2015, arrêtant notamment le calendrier d'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), a permis de poursuivre le travail de consultation des collectivités. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté aux collectivités le 12 octobre 2015. 9 propositions concernaient les EPCI à fiscalité propre, 5 ont obtenu un avis défavorable, 4 un avis favorable. Le schéma amendé a été arrêté le 30 mars 2016.

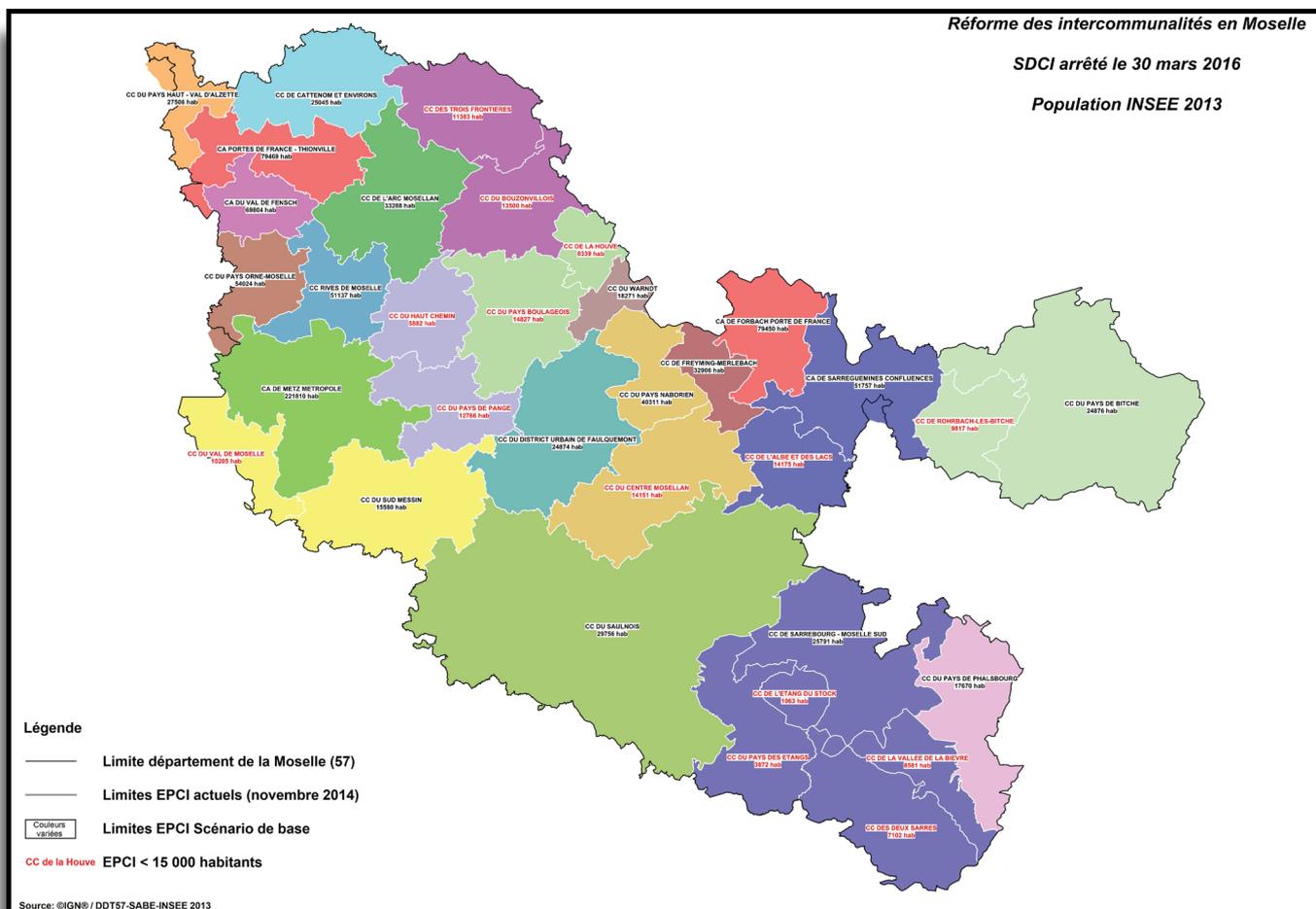


Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Moselle adopté le 30 mars 2016

L'activité du contrôle de légalité en quelques chiffres

Comme chaque année, environ 80 000 actes ont été reçus pour l'ensemble du département. Les actes prioritaires, qui représentent environ $\frac{1}{4}$ des actes reçus ont été contrôlés à hauteur de 92,5 %.

Poursuite de la réorganisation du contrôle de légalité et nouvelle stratégie de contrôle

Pour tenir compte des instructions ministérielles du 23 juillet 2009, à la suite de la mise en œuvre de la RGPP, la Moselle a instauré une nouvelle organisation du contrôle de légalité et budgétaire depuis le 1^{er} janvier 2010.

Comme les années précédentes, le travail en réseau a été poursuivi, et la stratégie de contrôle mise à jour. Le contrôle de légalité, est également, un outil important dans le cadre du nécessaire conseil aux élus qu'effectuent les services de l'État. Il est à noter que la DCTAJ est de plus en plus sollicitée.

L'intensification du conseil aux collectivités locales

Si le nombre de recours gracieux, pouvant entraîner des suites contentieuses, se réduit chaque année, c'est avant tout parce que le travail de conseil en amont est important, et permet ainsi d'éviter l'édition d'actes potentiellement illégaux.

La diffusion de lettre d'information « flash infos 57 » contribue à cet objectif de conseil. Cette lettre a vocation à être davantage utilisée sous forme de « flash info » thématique et diffusée de manière bimestrielle.

GROS PLAN SUR...



LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Application ACTES Réglementaires et Budgétaires : 339 collectivités sont raccordées en 2015 et ont télétransmis 20 168 actes sur ACTES Réglementaire.

Sur les 1 021 collectivités locales dans le département de la Moselle et sur les 339 raccordées, **seules 87 collectivités locales** télétransmettent leur budget par ACTES (contre 29 en 2014).

Même si cette évolution transposée en pourcentage pourrait être regardée positivement, la réalité nécessite une sensibilisation de tous les acteurs.

Système dématérialisé de délivrance des accusés de réception pour les actes transmis sous format papier.

Ce système a permis de fluidifier les envois des accusés de réception à destination des communes, qui les reçoivent désormais quasi-instantanément par courrier électronique, et non plus quelques jours après par voie postale. Ce système permet également l'archivage informatique des délibérations transmises.

-> LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Budgets locaux

Le contrôle budgétaire centralisé porte sur plus de 1 000 communes, syndicats de communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Toutefois, pour 114 d'entre eux, un contrôle plus approfondi a été réalisé, dans le cadre de la convention de partenariat liant la préfecture, les sous-préfectures et la Direction Régionale des Finances Publiques avec la production pour certaines collectivités les plus fragiles, d'analyses financières.

Globalement, les observations au regard du contrôle ont, de façon récurrente, porté sur la sincérité des restes à réaliser, la reprise des résultats et la couverture de l'annuité de la dette par des ressources propres.

Dans le cadre de la campagne 2015, le contrôle réalisé sur les budgets locaux du département a provoqué la saisine de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine pour 1 déficit du compte administratif.

L'année 2015 a également remis l'accent sur le dossier des contrats de prêt et des contrats financiers structurés à risque (emprunts toxiques), compte tenu de leur impact sur les finances des collectivités locales. Pour les communes concernées, des informations ont été relayées notamment sur la possibilité de déposer un dossier au titre du fonds de soutien pour les emprunts dits à risques. 10 collectivités mosellanes ont ainsi déposé un dossier au titre du fonds en 2015.

Affaires Juridiques

Pour l'année 2015, 7 déférés ont été exercés contre les décisions des collectivités locales hors urbanisme (4 en 2014). Ils ont concerné, notamment, la passation de marchés publics et des procédures de transactions menées par les communes avec des opérateurs privés relatives au devenir des réseaux câblés.

Concernant le nombre de requêtes contre les actes de l'État, on constate une diminution, soit 110 actes contre 135 l'année passée. En 2015, 120 jugements ont été rendus contre 105 en 2014.

Les arrêtés du Préfet relatifs à l'ouverture des commerces le dimanche, l'interdiction de l'utilisation de l'application Uber Pop, et l'interdiction faite aux supporters de football de circuler dans un périmètre les jours de matchs ont également été défendus devant le juge administratif.



ET EN 2016...

LE PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION (PPNG)

Dans un contexte de réorganisation globale des missions de l'État et de maîtrise des dépenses publiques, le ministre de l'Intérieur a lancé le 9 juin 2015 le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG). Son objectif est de mettre fin à « la logique de rabout » qui contraint les préfectures à effectuer les mêmes missions avec moins de moyens.

Aussi, le ministre de l'Intérieur a souhaité que les missions des préfectures soient redéfinies et recentrées sur celles qui sont prioritaires. Dès le mois de juillet 2015, des groupes de travail ont été installés, afin que le plan soit mis en œuvre dans le courant de l'année 2017. Il se décline en trois volets :

- Le premier consiste à moderniser les processus de délivrance des titres ;

La priorité est donnée à la dématérialisation et à l'utilisation systématique des télé-procédures, l'objectif étant de limiter au maximum les déplacements des usagers et d'éviter les risques d'attente aux guichets. Désormais, les demandes de titres seront instruites dans 27 centres d'expertise et de ressources titres (CERT), dont l'un sera créé à Metz avec compétence sur le périmètre de la région ACAL en 2017.

- Le deuxième tend à renforcer les missions prioritaires des préfectures ;

Il constitue le deuxième volet de cette réforme et donne lieu à une organisation adaptable aux spécificités locales.

- Le troisième concerne la politique d'accompagnement ressources humaines, clé de la réussite de cette réforme.

Les sous-préfectures, déchargées progressivement de certaines tâches administratives ou réglementaires, sauf à devenir pôle départemental, pourront se recentrer sur les relations avec les élus et acteurs du territoire. Elles évoluent pour devenir une administration de mission tournée vers le développement local.



II. L'ÉTAT ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTIENT L'EMPLOI

Dans un contexte économique encore fragile, le gouvernement a pris plusieurs mesures en faveur des entreprises afin de les accompagner dans leurs projets, les soutenir en cas de difficultés et contribuer ainsi au retour à la croissance et donc l'emploi.

2.1] - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

-> DES OUTILS AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEURS PROJETS

Avec le CICE

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), entré en vigueur en janvier 2013, redonne aux entreprises des marges de manœuvre pour investir et recruter grâce à une baisse du coût du travail, équivalente à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le CICE est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs charges sociales. Il s'impute en priorité sur l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année au cours de laquelle les rémunérations prises en compte pour le calcul du CICE ont été versées. Il peut ensuite être imputé sur les 3 années suivantes. Il est restitué au-delà de ce délai.

CICE bénéficié par les redevables au titre du millésime 2015

	Restitutions		Imputations		Total des consommations		Total des créances	
	Nombre de bénéficiaires	Montant (M€)						
57	773	4,7	461	4,6	990	9,3	2 319	66,0
ACAL	6 197	37,8	3 235	34,9	7 693	72,7	14 739	304,7
National	75 250	444,5	43 443	383,8	95 739	828,3	189 573	4 855,2
Poids 57/ACAL	12,47 %	12,43 %	14,25 %	13,18 %	12,87 %	12,79 %	15,73 %	21,66 %
Poids 57/National	1,03 %	1,06 %	1,06 %	1,20 %	1,03 %	1,12 %	1,22 %	1,36 %
Poids ACAL / NI	8,24 %	8,50 %	7,45 %	9,09 %	8,04 %	8,78 %	7,77 %	6,28 %

Pour améliorer sa trésorerie, l'entreprise peut céder sa créance de CICE à un établissement de crédit, qui en devient propriétaire.

CICE préfinancé en 2015

	Nombre d'entreprises	Montant (€)
Moselle	169	38 808 293
Ex-Lorraine	488	53 409 796
Grand Est	1 123	102 528 272
National	11 037	2 253 144 609

Avec le Pacte de Responsabilité et de Solidarité

Lancé par le Président de la République en janvier 2014, le Pacte de Responsabilité est fondé sur la baisse du coût du travail pour relancer la croissance et l'emploi.

Il complète le CICE qui a redonné 10 milliards d'€ de marge aux entreprises en 2015, grâce aux mesures suivantes :

- Le « **zéro cotisation URSSAF** » au niveau du SMIC et la baisse de 1,8 point des cotisations d'allocations familiales se prolonge jusqu'à 1,6 SMIC ;

- **L'allègement des cotisations d'allocations familiales des travailleurs indépendants de 3,1 %**. Cette mesure d'un coût total d'un milliard d'euros bénéficie à tous les indépendants dont les revenus sont inférieurs à 51 000 euros par an, soit 65 % des libéraux, plus de 90 % des artisans et des commerçants et près de 95 % des agriculteurs. À cette mesure s'ajoute, pour les travailleurs indépendants aux revenus les plus faibles, une baisse des cotisations sociales minimales.

- **La suppression progressive de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)**. Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015, cette mesure représente 1 milliard d'€ pour la seule année 2015 et s'adresse aux TPE/PME. Les 2/3 des 300 000 redevables en sont exonérés dès cette année.

Le Pacte de Responsabilité continuera de se déployer en 2016 jusqu'en 2017, pour représenter plus de 40 milliards d'€, avec notamment la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (CE) en 2016 et l'abaissement progressif du taux normal de l'Impôt sur les Sociétés (IS) jusqu'en 2020.

Avec le soutien du Pacte Lorrain

Le Pacte Lorrain soutient les investissements des entreprises en Lorraine depuis 2014.

En 2015, ont été ainsi instruits et soutenus par l'État et le Conseil Régional de Lorraine, 186 dossiers relevant des objectifs du Pacte dont 50 pour le département de la Moselle. Ces projets représentent un investissement total de 101 607 234 €, soutenus à hauteur de 5 670 817 € par le Conseil Régional et 7 576 188 € par l'État (crédits ADEME et PIA compris).

Certains dossiers ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres car qualifiés de régionaux en raison de leur impact et de leur champ d'action, mais ils bénéficient également à la Moselle. Il en est ainsi de la plateforme MAPP, implantée en Moselle ou encore des projets du CEATech.



Nombre de dossiers	Lorraine	Moselle
Objectif 1	48	18
Objectif 2	64	12
Objectif 3	73	20
Objectif 4	1	-
NOMBRE DOSSIERS ENGAGÉS EN 2015	186	50
<i>Dont dossiers financés en 2015 par le CRL</i>	151	47
<i>Dont dossiers financés en 2015 par l'État</i>	97	39

-> L'ANTICIPATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, tout comme la prévention des difficultés des entreprises, demeurent une priorité de l'action de l'État en Moselle à travers différents axes :

La veille économique

Les services de l'État contribuent activement au dispositif de veille économique départementale et régionale, en liaison étroite avec la Commissaire au Redressement Productif afin d'identifier le plus précocement possible les difficultés des entreprises et de mobiliser les réponses appropriées.

Le dispositif simplifié de l'activité partielle

Cet outil de prévention des licenciements économiques est ouvert aux entreprises confrontées à des difficultés économiques conjoncturelles.

En 2015, la Moselle est le premier département de Lorraine et de l'ensemble des 10 départements constituant aujourd'hui la région ACAL (elle-même 4^e au niveau national), s'agissant du nombre de décisions prises ou encore des décisions d'indemnisation.

452 décisions d'autorisation (+ 15,3 % par rapport à 2014) de recours à l'activité partielle ont été prises. Le recours à cette mesure concerne très majoritairement les petites et moyennes entreprises et principalement dans le domaine de l'industrie celui de la construction et des travaux publics principalement dans le secteur du BTP.

La formation des salariés et la mobilisation du dispositif FNE Formation

Il s'agit de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et à favoriser leur adaptation : 8 conventions signées en Moselle en 2015 avec des PME industrielles confrontées à d'importantes mutations de leurs activités, pour un montant de 448 524 € ayant permis la formation avec validation ou certification de 214 salariés.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPEC-T)

L'adaptation des compétences aux besoins des territoires dans le cadre des démarches de GPEC Territoriale ont été poursuivies et accompagnées par les services sur plusieurs territoires, en liaison avec les Sous-préfets et les acteurs économiques locaux concernés :

- **Sur le bassin houiller lorrain** : intervention de l'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est (AGEME) conventionnée à cet effet par l'État à hauteur de 50 000 € et le recrutement fin 2013 d'un chargé de mission en contact des partenaires et entreprise du territoire.

Cette action de GPEC-T est articulée avec la plate-forme d'accompagnement des mutations économiques qui prend en compte les orientations du Pacte Lorraine autour des priorités suivantes : accompagnement de l'emploi transfrontalier notamment à travers l'agence de liaison transfrontalière visant à fluidifier le marché du travail franco-allemand ; la redynamisation industrielle dans le cadre d'une approche filière (chimie, plasturgie, automobile) tant dans sa dimension économique que dans son volet ressources humaines.

Quelques données depuis l'engagement de cette démarche (en 2014) :

- 92 entreprises rencontrées et interrogées sur leurs problématiques emploi et formation ;
- 110 offres d'emplois « cachées » mises à jour et transmises à Pôle Emploi ;
- 74 entreprises approchées pour la mise en place d'une formation de technicien outilleur (Bac pro) ;
- 4 entreprises sous-traitantes volontaires accompagnées dans le cadre de la convention volontaire de développement économique et social financée par TOTAL.

- **Sur le territoire du bassin de Thionville** : accompagnement des besoins liés au programme de travaux du CNPE de Cattenom (centrale nucléaire), et notamment des besoins en recrutement et formation des entreprises sous-traitantes.

Dans le cadre de l'instance de concertation et de pilotage mise en place à cet effet par le Sous-préfet de Thionville avec le directeur du CNPE de Cattenom fin 2013 associant les services de l'Etat dont la DIRECCTE, la Région, Pôle Emploi et les collectivités territoriales et les acteurs économiques, des travaux ont été engagés sur le volet « recrutement-formation ». L'objectif est de répondre aux besoins en main d'œuvre en mobilisant prioritairement les ressources locales y compris des publics éloignés de l'emploi (IAE notamment), un EDEC régional « métiers des énergies » ayant par ailleurs été mobilisé afin de favoriser la montée en compétences des salariés.

- **Sur le territoire du bassin d'emploi de Sarrebourg** : poursuite de la démarche de GPEC-T, diligentée et portée par la Maison de l'Emploi du Sud-Mosellan, par des actions visant en particulier à répondre aux besoins des entreprises, notamment au travers de la formation : boulangerie – pâtisserie et hôtellerie – restauration, en particulier).

-> LE POINT SUR LE COMMERCE

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme de l'urbanisme commercial suite à la loi Pinel du 30 juin 2014, instaurant une procédure unique de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale.

Du fait de ces nouvelles dispositions, les dossiers déposés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ont été peu nombreux au regard de 2014 (21 dossiers) et notamment au cours du 1^{er} semestre. Au total, sur 2015, la CDAC a examiné et autorisé 9 dossiers, totalisant 23 854 m² de surface de vente.



Actions pour la relance de la construction de logements : 4 priorités

<p>1</p> <p>Favoriser l'accès à la propriété</p>	<p>2</p> <p>Simplifier les règles de construction et développer l'innovation</p>
<p>3</p> <p>Soutenir la construction de logements sociaux et créer une nouvelle offre de logements intermédiaires en zones très tendues</p>	<p>4</p> <p>Renforcer la mobilisation du foncier</p>

Infographie réalisée par le ministère du logement et de l'égalité des territoires - Juin 2014

Parmi les dossiers importants de l'année 2015, ont été autorisés :

- l'extension de 5 500 m² du magasin d'équipement de la maison Ikea à La Maxe ;
- l'extension de 7 622 m² du centre commercial « Saint Jacques » à Metz dans le cadre de sa restructuration ;
- l'extension de l'ensemble commercial du parc des saules à Hauconcourt par la création de 8 cellules commerciales.

L'ouverture dominicale des commerces

À la suite de l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg, le 4 février 2015 de l'arrêté préfectoral de 1956 interdisant l'ouverture dominicale des commerces en Moselle, et après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, le Conseil Départemental de la Moselle a adopté un statut départemental réglementant l'ouverture des exploitations commerciales en Moselle, les dimanches et jours fériés.

Cette délibération autorise l'ouverture, dans la limite de 5 heures :

- de tous les commerces du département, hors concessions automobiles, le premier dimanche des soldes d'hiver et le premier dimanche des soldes d'été ;
- des concessions automobiles 4 dimanches dans l'année, déterminés librement sous réserve d'une information écrite au Préfet.

Parallèlement, le Préfet de la Moselle a adopté le 28 mai 2015, un nouvel arrêté autorisant certaines catégories de commerces à déroger au régime du repos dominical et des jours fériés.

Les commerces et activités concernés par cette dérogation sont : les stations-services et services de dépannage d'urgence, les débits de tabac, la vente de journaux, la vente de fleurs naturelles, les boulangeries, les pâtisseries et les glaciers, les brocanteurs, antiquaires et bouquinistes, les commerces de souvenirs et de produits artisanaux locaux, les commerces d'artisanat d'art et les galeries d'art, les loueurs de véhicules et de cycles, les commerces dans les gares, les cybercafés, les sandwicheries et commerces de restauration à emporter.

Cet arrêté autorise également les commerces d'alimentation générale, d'une superficie inférieure ou égale à 200 m² (contre 120 m² précédemment) à ouvrir au public et à employer du personnel les dimanches et jours fériés jusqu'à 13 heures.

Enfin, l'autorisation donnée aux communes du département pour l'organisation de marchés de denrées alimentaires, fleurs et produits manufacturés, les dimanches et jours fériés jusqu'à 13 heures, est confirmée.

-> LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET À LA FORÊT

Les mois de juin, juillet et août 2015 ont connu un important déficit hydrique : les fourrages ont été les plus impactés par une perte de rendement (en moyenne de 50 % pour le département). Ce manque de fourrage a obligé les éleveurs à procéder à d'importants achats d'aliments de substitution tels des drêches et autres pulpes, augmentant d'autant le coût de l'alimentation. Le département a été reconnu pour l'intégralité de son territoire en calamité agricole au titre des fourrages par l'arrêté ministériel du 4 février 2016. Dès lors, les éleveurs pourront déposer en 2016 une demande d'indemnisation pour perte de fourrage.

Suite à une baisse des achats de produits laitiers (notamment de la part de la Chine), les effets de l'embargo russe, et une augmentation de production de lait dans le Nord de l'Europe suite à la suppression des quotas en 2015, le prix du lait à la production a fortement chuté. Il en est de même, dans des proportions moindres, des prix de la viande bovine. Cette chute des cours a entraîné une baisse du revenu des éleveurs et des difficultés de trésorerie.

La nouvelle PAC

Les services de l'État en Moselle sont chargés de la gestion des aides apportées par l'État ou l'Union Européenne et plus particulièrement les aides de la Politique Agricole Commune (PAC).

Ces aides représentent plus de 80 millions d'euros versés annuellement. Le soutien à l'installation en agriculture a été poursuivi avec 32 installations de jeunes agriculteurs aidées.



L'année 2015 marque la mise en place de la nouvelle PAC. C'est ainsi que 96 % des déclarations surface ont fait l'objet d'une télédéclaration. Néanmoins, la mise en œuvre des nouvelles modalités liées à la PAC a entraîné des retards dans le traitement des dossiers et par enchaînement des retards de paiement des aides. Face au risque d'un défaut de trésorerie, aggravé par le mauvais contexte économique et climatique, le Gouvernement a mis en place des avances de trésorerie permettant ainsi à des nombreux exploitants de poursuivre leurs activités. 2 500 exploitants ont perçu 71 millions d'euros.

GROS PLAN SUR...

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE



Le Gouvernement a mis en place, dès l'été, un Plan de Soutien à l'Élevage (PSE). Les mesures déclinées localement ont permis aux éleveurs identifiés par la Cellule Départementale d'Urgence installée par le Préfet de bénéficier :

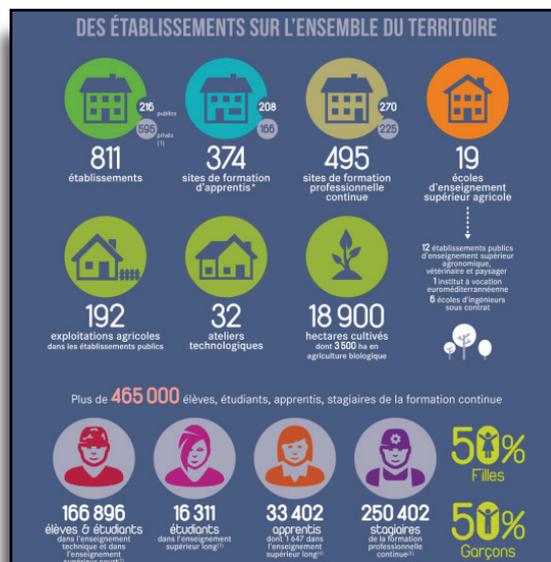
- de la prise en charge d'une partie des frais financiers des emprunts en cours grâce au Fonds d'Allègement de la Charge (FAC) pour un montant total de près de 1 million d'€ ;
- d'exonérations de charges sociales à partir du Fond d'Action Sanitaire et Social (FASS), pour un montant total de plus de 320 000 € ;
- d'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour un montant total de 1,4 millions d'€.

L'ensemble de ces mesures aura permis d'accompagner environ 700 éleveurs mosellans en difficulté.

L'accompagnement des projets agricoles

L'année 2015 a vu se concrétiser :

- le projet agricole et environnemental de Lessy-Scy-Chazelles qui signe le retour à la vocation agricole d'un espace délaissé de 97 ha ;
- la reconversion du plateau de Frescaty (ancienne base aérienne) avec un espace de 70 ha réservé pour des activités agricoles. Une partie sera dédiée à la mise en place d'un pôle de développement des savoir-faire en matière de production de produits locaux destinés aux filières de commercialisation courtes. Un « Espace test » (pépinière d'entreprises), permettra à des maraîchers en agriculture biologique de sécuriser leur début d'activité.



2.2] - LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI

La situation de l'emploi, marquée par un niveau de chômage élevé, connaît en tendance certaines améliorations.

Situation de l'emploi en quelques chiffres fin 2015

Le taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2015, est de 10,4 % en Moselle, (-0,4 % sur un an) contre 10,1 % au niveau régional et 10 % au national.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de 58 490 à fin février 2016, en recul de 1,6 % sur un an.

Cette dynamique profite surtout aux hommes (- 2,3 %), et dans une moindre mesure aux femmes (- 0,9 %) sur un an. Les jeunes de moins de 25 ans profitent également de ces évolutions, avec un nombre de demandeurs d'emploi en baisse de 8,8 % sur un an.

En revanche, le nombre des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmente (+ 7,1 % sur un an) et le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée (+ 5,7 % sur un an) également.

Le nombre moyen d'offres d'emploi collectées par Pôle Emploi sur le dernier trimestre est en progression annuelle de 9,3 % (+ 6,7 % au niveau régional). L'emploi intérimaire, également, est en progression sensible.

Par ailleurs, les nombres de licenciements économiques et de ruptures conventionnelles constituent également des indicateurs de la situation de l'emploi dans le département.

En 2015, le nombre de licenciements pour motif économique notifiés à la DIRECCTE sont en recul léger (- 5,83 %) par rapport à 2014. Les licenciements sont très majoritairement le fait d'entreprises de moins de 50 salariés et des entreprises en redressement ou liquidation judiciaire (60 %).

9 Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ont été notifiés aux services de l'État en 2015 (tout comme en 2014).

Dans le même temps, le nombre de ruptures conventionnelles continue de progresser, avec 4 682 ruptures conventionnelles homologuées en 2015, contre 4 194 en 2014, soit une progression de 11,6 %.

La mise en œuvre des politiques de l'emploi et de soutien aux entreprises s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale pour l'emploi, portée par les acteurs du Service Public pour l'Emploi Départemental (DIRECCTE, Pôle Emploi, Missions locales, Conseil départemental...), qui se réunit régulièrement sous l'autorité du Préfet de Département.

Aux côtés du Service Public pour l'Emploi Départemental (SPED), deux SPE de proximité (SPE-P) ont été mis en place en Moselle depuis 2015 :

- le SPE-P Moselle Est, couvrant les arrondissements de Forbach-Boulay-Moselle et de Sarreguemines ;
- le SPE-P Nord Lorraine, interdépartemental, couvrant les arrondissements de Briey et de Thionville.

Le SPED et les SPE constituent le socle d'un travail partenarial à l'échelle de ces territoires.

-> L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DES TERRITOIRES TOUCHÉS PAR LES RESTRUCTURATIONS DES ENTREPRISES

Conventions d'Allocations Temporaires Dégressives (ATD)

Ces conventions favorisent la reprise d'activité par des salariés licenciés pour motif économique, en assurant une prise en charge partielle par l'État du différentiel de salaire dans l'emploi de reclassement. 15 conventions ATD ont été conclues en 2015 (contre 25 en 2014) au bénéfice de 402 salariés potentiels.



Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

Le CSP, dont la mise en œuvre repose sur Pôle Emploi et son co-traitant (AFPA Transition) a pour objet, le retour à l'emploi des salariés licenciés pour motif économique (salariés d'entreprises de - de 1 000 salariés ou en RJ/LJ), par la mise en place d'un parcours et d'un suivi individualisés, assorti d'une prise en charge financière et de la mobilisation de mesures propres à favoriser le reclassement rapide. La formation d'adaptation ou qualifiante, ou encore une reconversion professionnelle font partie des outils mis en œuvre afin de permettre d'occuper au plus vite un nouvel emploi.

En Moselle, 1 690 salariés licenciés pour motif économique, ont adhéré au CSP en 2015, nombre qui rapporté au nombre de licenciements économiques notifiés à la DIRECCTE, traduit un taux d'adhésion de près de 71 %.



GROS PLAN SUR...

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT FIGURANT DANS LE MARCHÉ PUBLIC « MUTATIONS ÉCONOMIQUES » DE LA DIRECCTE LORRAINE.

Ces mesures permettent d'accompagner très en amont, et dès la notification du licenciement économique, des prestations par un cabinet spécialisé (MENWAY CARRIERES) par le biais de l'appui à la construction d'un nouveau projet professionnel pour lequel il est fréquemment recouru à la formation.

Ces prestations sont mises en œuvre durant la période des 21 jours de réflexion, avant adhésion volontaire au CSP et sont laissées à la main des salariés licenciés sur la base du volontariat.

La promotion du CSP et de ces prestations intégralement financées par la Direccte est faite dans le cadre d'informations collectives co-animées par Pôle Emploi, l'UD 57 et le Cabinet MENWAY CARRIERES.



Actions en faveur des territoires : les conventions de revitalisation

Destinées à revitaliser les bassins d'emploi impactés par des licenciements collectifs économiques d'entreprises de plus de 1 000 salariés, ces conventions ont pour objectif la création d'emplois en compensation des emplois « détruits ».

4 conventions sont arrivées à terme en 2015. La même année, 4 conventions ont été signées représentant un total de 586 suppressions d'emplois et une contribution financière des entreprises de 2 479 757 €.

-> LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES

L'insertion des jeunes, notamment des jeunes peu qualifiés s'inscrit dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, de la promotion des contrats de génération et des contrats en alternance.

Le rôle du réseau des 6 missions locales dans l'organisation du parcours d'insertion :

- 18 832 jeunes suivis en 2015 ;
- Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) à destination des jeunes en situation de précarité (2 556 places), avec 755 sorties positives du dispositif en 2015.

858 emplois d'avenir ont été prescrits en 2015

Le dispositif est fortement orienté en Moselle sur les jeunes les moins qualifiés, sur les engagements en formation tout en prenant en compte les jeunes issus des Quartiers Politique Ville : 88 % de jeunes de niveau IV (baccalauréat) sans diplômes et infra ; 20 % de jeunes issus des Quartiers Politique Ville.

Dans un contexte économique encore difficile, le nombre de contrats d'apprentissage enregistré en Moselle sur la campagne de juillet 2015 à mars 2016 a fléchi par rapport à 2014 (-4,43%) avec 3 704 contrats.

De même, le nombre de contrats de professionnalisation affiche un recul en 2015 de 21,9 % avec 1 609 contrats enregistrés contre 2 062 en 2014.

PRIORITÉ JEUNESSE

Garantie jeunes

Un revenu et un parcours vers l'emploi pour les jeunes en situation précaire

10 000 jeunes concernés et 10 territoires en 2014

Objectif 2015 : Dispositif étendu à 71 territoires pour 50 000 jeunes

@Jeunes_gouv www.jeunes.gouv.fr

GROS PLAN SUR...

LE PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE EN LORRAINE

Une dynamique des acteurs s'est mobilisée pour mettre en œuvre :

- un **livre blanc** finalisé en février 2015 par un diagnostic de l'apprentissage en Lorraine mené par la synthèse des réflexions et des analyses des acteurs lorrains consultés ;
- **une opération « coup de poing »** afin de prospecter les besoins des entreprises des secteurs des métiers du BTP-Industrie-Bois-Commerce et Restauration.
- **le lancement d'un « appel à projet réussite apprentissage »** dans le cadre du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015. Il permet l'accompagnement de 10 000 jeunes résidant dans des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ; l'objectif en Moselle est fixé à 80 jeunes dont 40 issus des quartiers prioritaires.
- **le dispositif DIVA 2015-2016** (Dispositif d'Intégration Vers l'Apprentissage) ayant pour objectif de favoriser l'accès vers l'apprentissage en proposant à chaque jeune ayant choisi cette voie de formation, sans contrat, la possibilité d'intégrer une formation section d'apprentissage et de trouver un employeur. Le bilan 2015/2016 à fin mars 2016 a permis déjà à 74 jeunes d'intégrer ce dispositif sur les 110 places disponibles.
- **le dispositif DACA 2015-2016** (Dispositif d'Accompagnement adapté aux Contrats d'Apprentissage) permet de prendre en charge des lorrains en contrat d'apprentissage préparant des diplômes niveau IV et V, dans un objectif de sécurisation de leur parcours et de les maintenir dans l'emploi ; la convention 2014/2015 a permis à 163 jeunes d'entrer dans le dispositif.

L'accès à l'emploi, des jeunes, des seniors, le maintien en emploi ainsi que la transmission des savoirs et des compétences a été favorisée par la mise en œuvre du contrat de Génération. Depuis le début du dispositif en mars 2013 et en cumul à fin mars 2016, 828 demandes d'aide ont été déposées par des entreprises de Moselle majoritairement par des entreprises de moins de 50 salariés (5 175 en Région ACAL et 62 495 au national).

-> L'ACCÈS ET LE RETOUR À L'EMPLOI DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le parcours vers l'emploi mobilise notamment **les contrats aidés et le dispositif de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE).**

4 066 CUI-CAE ont été prescrits en 2015 dans le secteur non marchand et 554 CUI-CIE ont été prescrits dans le secteur marchand.

Ce dispositif a fortement bénéficié aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires de minima sociaux et aux seniors.

Le dispositif de l'Insertion par l'Activité Économique a pour objet l'accès ou le retour vers l'emploi des publics en grande difficulté d'insertion.

Il repose sur 4 types de structures que sont les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI) et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).



Le Contrat Unique
d'Insertion
« CUI »

L'année 2015 a été une année de pleine application de la réforme de financement des structures de l'IAE. Cette réforme vise à simplifier l'architecture du financement par la généralisation de l'aide au poste dans tous les types de structure (en lieu et place des CAE dans les ACI) et à valoriser les efforts d'insertion des publics par les structures, en liant une partie des aides (modulation) aux résultats d'insertion et au profil des publics.

En 2015, l'État a maintenu un niveau de financement important, propre à permettre de maintenir un nombre de personnes en insertion comparable à celui de 2014.

Ainsi, les crédits État pour le financement des structures de l'IAE en Moselle ont porté au total sur 20 870 439 €.

La répartition des financements État en Moselle par type de structure s'établit ainsi :

- Les 77 ACI portés par 38 structures ont bénéficié d'un financement État conventionné à hauteur de 16 888 300 € (882,44 équivalent temps plein/ETP) auxquels s'ajoute le montant de la modulation s'élevant à 874 248 €, soit un total de 17 762 548 € ; le réalisé par les ACI porte au final sur 830,46 ETP.

- Les 10 AI ont bénéficié d'un financement État conventionné à hauteur de 585 570 € (447 ETP) ainsi que 28 540 € au titre de la modulation, soit un total de 614 110 €.

- Les 9 EI ont bénéficié d'un financement État conventionné à hauteur de 18 596 92 € (191,1 ETP) plus 88 630 € de la modulation, soit un total de 1 948 289 € ; le réalisé par les EI porte au final sur 185,06 ETP.

- Les 3 ETTI ont bénéficié d'un financement État conventionné à hauteur de 267 750 € (62,5 ETP) ainsi que de 10 593 € au titre de la modulation, soit un total de 278 283 €. Le réalisé par les ETTI porte au final sur 61,98 ETP.

- Enfin, 24 structures ont bénéficié du Fonds Départemental d'Insertion pour répondre à des besoins conjoncturels de financement, pour un montant total de 292 318 €.

À noter qu'au regard du niveau de réalisation effective en 2015 des entrées du public accueilli par l'ensemble des structures, le montant total des paiements État s'élève à 20,05 millions d'€.

S'agissant des résultats d'insertion, toutes structures confondues, sur les 1 585 personnes sorties du dispositif de l'IAE en 2015, 284 sont sorties en emploi durable (17,92 %) et 873 en sorties dites dynamiques (intégrant les sorties emplois durables) soit 55,08 %.

Pour 2016, et à ce stade, les crédits notifiés à la Moselle au titre du financement de l'IAE s'établissent à 20 995 965 €.

Emploi des travailleurs handicapés

En 2015, les 8 entreprises adaptées et 2 centres de distribution de travail à domicile de Moselle (nombre identique en 2014) ont bénéficié de :

- 669 005 € de subventions spécifiques ;
- 4 103 994,38 € au titre de l'aide au poste correspondant à 293,3 équivalent temps plein - travailleurs handicapés salariés en moyenne sur l'année 2015.



Emplois de Services Aux Personnes (SAP)

Au 31 décembre 2015, il y avait en Moselle 328 organismes de services à la personne parmi lesquels 57 étaient agréés.

51 % de ces organismes ont déclaré avoir effectué 4 718 524 heures d'intervention au total, dont 1 133 592 heures en mode mandataire et 3 584 932 heures en mode prestataire. Ces heures d'intervention correspondent à 2 936 intervenants équivalent temps plein.

Le nombre total d'intervenants déclarés est de 6 757 à fin décembre 2015. Un intervenant SAP dans le département de la Moselle correspond donc en moyenne à 0,43 ETP (stable).

Accès à la qualification

2 321 titres professionnels ou certificat de compétence professionnelle relevant du Ministère chargé de l'emploi (travail) ont été délivrés en 2015 contre 2 352 en 2014.

270 sessions « titre professionnel » ont été organisées en 2015 et 69 sessions de certificat de compétence professionnelle, soit un total de 339 sessions avec 2 321 inscrits.

83 dossiers de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ont été déposés en 2015 (dont 78 déclarés recevables, 1 en instance et 4 rejets).

ET EN 2016 ...



La mise en œuvre des mesures du **plan d'urgence pour l'emploi et contre le chômage** arrêté en janvier 2016 par le Président de la République, et notamment :

- La promotion et la mise en œuvre de la nouvelle aide à l'embauche dans les PME (4 000 € sur 2 ans), qui se cumule avec le CICE et les réductions de cotisations sociales sur les bas salaires et concourt ainsi à la politique de réduction du coût du travail, engagée par le Gouvernement. Au 31 mars 2016, 1 897 demandes d'aide ont été sollicitées par les entreprises en Moselle.
- La mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » au bénéfice des demandeurs d'emploi : l'objectif 2016 assigné à la Moselle porte sur 12 650 formations pour les demandeurs d'emploi, soit un quasi doublement par rapport à 2015.

III. AMÉNAGER, PROTÉGER, ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Le développement durable cherche à prendre en compte simultanément l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité environnementale.

Dans ce cadre, l'État met en œuvre dans le département des politiques volontaristes de développement de grands projets d'aménagement et de protection du territoire.

3.1] - CONSTRUIRE UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES DU TERRITOIRE

-> PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

En 2015, la réglementation propre à l'urbanisme a connu d'importantes évolutions issues de la loi du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et la réécriture d'une partie du code de l'urbanisme par l'ordonnance du 23 septembre 2015 (simplifiant notamment les modalités d'évolution des documents d'urbanisme). Par ailleurs, les plans d'occupation du sol ont disparu et les transferts de compétence aux établissements de coopération intercommunale quant à l'instruction des autorisations d'occupation du sol et des documents d'urbanisme sont devenus effectifs.

SCOT

Les études pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarrebourg ont démarré en juin 2015.

Dans le cadre de la révision en cours du SCoT du Val de Rosselle, une extension du périmètre à la communauté de communes de la Houve a été actée par arrêté préfectoral du 18 septembre 2015.

Le périmètre du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM) a été étendu à la communauté de communes du Pays boulogeois par arrêté préfectoral du 17 juin 2015 et la révision du SCoT a été prescrite par délibération du Comité syndical du 15 décembre 2015.

L'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale courant 2016 est susceptible d'avoir des répercussions sur les périmètres actuels des SCoT.

PLUI

Suite à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes de Rohrbach-Lès-Bitche en décembre 2014, deux autres projets de PLUI ont vu le jour en 2015 : celui de la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette (qui tiendra lieu également de Plan Local de l'Habitat (PLH)) et celui de la communauté de communes du Pays de Bitche.

PLU

Les dispositions de la loi « ALUR » de mars 2014, qui prévoient, entre autres, la caducité des Plan d'Occupation des Sols (POS) au 1er janvier 2016 en l'absence de lancement d'une procédure de révision en Plan Local d'Urbanisme (PLU), ont eu un effet notoire en termes d'accroissement du nombre de procédures de planification lancées par les collectivités. 121 procédures d'élaboration ou d'évolution ont été prescrites ou approuvées en 2015.

1 élaboration de PLU a été prescrite et 5 ont été approuvées. 58 procédures de révision de POS ou de PLU ont été prescrites et 9 procédures de ce type ont été approuvées. 7 révisions allégées, 20 modifications, 15 modifications simplifiées et 5 mises en compatibilité ont été approuvées. Ce sont au total 45 porter à connaissance et 14 avis sur PLU arrêtés qui ont été produits.

Cartes communales

En 2015, 9 procédures de cartes communales ont été approuvées (5 élaborations et 4 révisions). Dans le même temps, 27 nouvelles procédures ont démarré (18 élaborations et 9 révisions).

GROS PLAN SUR...

LE CONTRÔLE DES DÉCISIONS D'OCCUPATION DU SOL DE L'ARRONDISSEMENT DE METZ



3 856 actes ont été reçus par le bureau (4 148 en 2014), dont 427 actes considérés comme prioritaires (487 en 2013). 28 recours gracieux ont été adressés aux communes (11 en 2014) en matière d'autorisations d'occupation du sol. 51 lettres d'observations pour l'avenir ont été adressées aux collectivités afin de les inviter à rectifier un de leurs actes (37 en 2014).

Par ailleurs, les documents d'urbanisme ont fait l'objet de 22 lettres, dont 2 valant recours gracieux.

En urbanisme, 8 déférés ont été exercés devant le Tribunal Administratif (1 en 2014).

Une attention particulière a été consacrée aux autorisations de construire accordées pour des bâtiments commerciaux et des établissements recevant du public.

-> PRÉSERVATION DU FONCIER AGRICOLE

L'Observatoire mosellan de la consommation du foncier a actualisé ses données et poursuivi l'information des acteurs du secteur : profession agricole, collectivités, EPFL, agences d'urbanisme, bureaux d'études et services de l'État.

L'année 2015 est marquée par une diminution significative de l'artificialisation des terres, avec « seulement » 478 ha de terres agricoles et naturelles urbanisées (contre environ 1 000 ha/an dans les années 2000) : 130 ha pour l'habitat, 56 ha pour les zones commerciales et industrielles, le reste se répartissant notamment entre les réseaux routiers, les terrains de loisirs, les carrières.

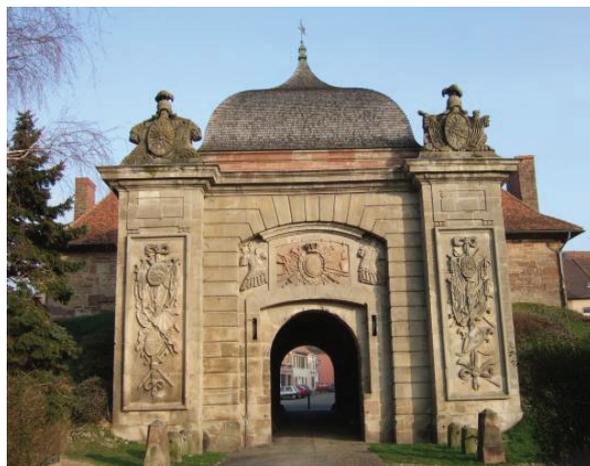


Prix Régional des Femmes en Agriculture - 2015

-> SECTEURS PATRIMONIAUX

La Moselle compte de nombreux espaces protégés :

- 1 secteur sauvegardé : celui de Metz (165 hectares) en cours d'extension et de révision ;
- 3 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) à Montigny-les-Metz, Phalsbourg et Scy-Chazelles. La transformation de celle de Phalsbourg en Aire de mise en valeur du patrimoine (AVAP) est en cours ;
- 14 sites classés ;
- 11 sites inscrits ;
- plus de 250 périmètres de protection autour des monuments historiques.



Porte de France à Phalsbourg

Les deux architectes des bâtiments de France se partagent la mission de conservateur des neuf monuments historiques classés de la Moselle appartenant à l'État.

3 266 avis réglementaires ont été rendus par l'UDAP de Moselle en 2015. Les chiffres sont en hausse sur les trois dernières années (3 006 en 2013 et 3 146 en 2014). Il est à noter qu'en 10 ans, l'augmentation des avis s'élève à plus de 20 %. Aussi, un effort conséquent a été mis en œuvre afin de répondre systématiquement en moins d'un mois à toutes les demandes d'autorisation de travaux au titre des Codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement, sans tenir compte des délais réglementaires de 4 mois.

L'UDAP assure la veille sanitaire sur les 399 monuments historiques du département. En 2015, seule l'extension de la protection de l'église Saint-Marien à Vic-sur-Seille a fait l'objet d'un arrêté suite à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) du 9 décembre 2014. La nécropole mérovingienne d'Audun-le-Tiche a reçu un avis favorable de la CRPS en date du 17 décembre 2015 et a fait l'objet d'un Périmètre de Protection Adapté (PPA). La commune de Réchicourt-le-Château a fait l'objet d'un Périmètre de Protection Modifié (PPM). 14 édifices mosellans ont reçu le label au titre du patrimoine du XX^{ème} siècle.

3.2] - PROTÉGER LES RESSOURCES

-> PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Lorraine (SRCE) a été approuvé par le Conseil Régional début novembre 2015, puis adopté par arrêté préfectoral le 20 novembre 2015.

Il doit maintenant être mis en œuvre sur une durée de 6 ans.

Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires.

Elle identifie les continuités écologiques, -réservoirs de biodiversité et corridors écologiques-, à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue).

En 2015, les prérogatives de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) ont été étendues : le décret d'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, a été publié le 9 juin 2015, créant à compter du 1^{er} août 2015 une Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Le nouveau Programme de Développement Rural Régional (PDRR) concernant l'utilisation des fonds FEADER pour la période 2014-2020 a été validé par la Commission Européenne fin 2015.

Le département de la Moselle compte 25 sites Natura 2000 qui couvrent 33 500 ha. La maîtrise d'ouvrage de 15 sites a été confiée aux collectivités, les 10 autres relèvent de la maîtrise d'ouvrage de l'État.

En 2015, 138 500 € ont été payés au titre de l'animation des sites Natura 2000.

Schéma Régional de Cohérence Écologique de Lorraine



GROS PLAN SUR ...



Une journée technique régionale Nature en ville, intitulée « *Connaître et favoriser la nature dans sa commune* » a été organisée par la DREAL le 29 septembre 2015 à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson.

L'objectif de cette journée était de lancer le débat, et de susciter des réflexions sur les enjeux de la Nature en ville ; enjeux en termes de biodiversité, mais surtout de demande sociale, de santé, de paysage et de qualité de cadre de vie.

En présence des représentants du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR), elle a rassemblé plus de 130 acteurs du territoire : élus, techniciens, bureaux d'études, Agences de paysage, services de l'État, associations, chercheurs, enseignants et étudiants.

Énergies renouvelables et qualité de l'air

A fin 2015, 6 méthaniseurs sont fonctionnels en Moselle, 1 en construction, 9 sont en cours d'instruction et 7 à l'étude. Fin 2015, le total des éoliennes autorisées est de 149 en Moselle : 97 sont en service, 52 disposent d'un permis de construire mais ne sont pas encore en fonctionnement.

Par ailleurs, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées couvre 67 communes du sillon Mosellan, des vallées industrielles de la Fensch et de l'Orne. Il s'étend sur 527 km² et concerne environ 444 800 habitants.

Le PPA a été révisé suite, à une enquête publique par arrêté préfectoral, en date du 14 août 2015.

-> CONNAISSANCE ET GESTION DE L'EAU

2015 a été l'année de finalisation des nouveaux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse 2016-2021, dont la révision a été conduite par le comité de bassin et adoptés par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin le 30 novembre 2015.

L'ambition des SDAGE Rhin-Meuse est d'atteindre à l'horizon 2021 un taux de 44 % des rivières en bon état écologique et 80 % des masses d'eau souterraines en bon état chimique. Des objectifs de réduction de plus d'une cinquantaine de substances sont également fixés.

Les SDAGE sont accompagnés de Programmes De Mesures (PDM) qui sont déclinés dans les départements par l'élaboration des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT).

Le PAOT 2016-2021 pour le département de la Moselle détermine les actions et le calendrier pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau à savoir, l'amélioration de l'état des masses d'eau les plus menacées et l'atteinte du bon état des masses d'eau. Ce plan se décline selon quatre volets d'actions : hydromorphologie, assainissement, captages et industries.

Le 3 février 2015, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le SAGE du Bassin Ferrifère, qui est entériné par arrêté inter-préfectoral depuis le 27 mars 2015.

Il s'agit du premier SAGE approuvé situé sur le territoire de trois départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle.



Suivi des captages

La Lorraine consomme chaque année environ 160 millions de mètres cubes d'eau distribuée par les réseaux publics. En 2015, les services de l'État ont réalisé plus de 4 052 prélèvements sur l'ensemble des réseaux publics d'eau potable mosellan.

Avec 89,5 % de conformité aux limites de qualité de bactériologique et 98 % de conformité aux limites de qualité physico-chimique, l'eau distribuée en Moselle est globalement de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Au cours de l'année 2015, 8 prélèvements ont mis en évidence une contamination bactériologique importante de l'eau distribuée, dont 5 ont nécessité la mise en place d'une restriction d'usage de l'eau.

La mise en place des périmètres de protection autour des captages constitue l'un des outils pour protéger les ressources en eau. En Moselle, une soixantaine de dossier sont en cours d'instruction dont la plus importante des ressources du département, qui alimente la Ville de Metz et son agglomération (180 000 habitants).

-> GESTION DES DÉCHETS

Les services de l'État participent au plan national de lutte contre les dépôts sauvages, engagé en 2012.

En 2015, douze dépôts de déchets sauvages, non inertes, ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation auprès des maires au titre de leurs compétences de sécurité et de salubrité publique.



-> RÉGULATION DU GIBIER ET DES NUISIBLES

Renouvellement des baux de chasse communaux

La procédure de renouvellement des baux de chasse communaux, liée au droit local alsacien mosellan a été finalisée en 2015. Au 2 février 2015, 1 050 lots communaux ont été loués et 1 600 réserves constituées pour une durée de 9 ans.

Une base de données répertoriant chaque détenteur d'un lot de chasse a été constituée en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de la Moselle de façon notamment à simplifier les démarches administratives pour les chasseurs.

Gestion des sangliers

Après avoir réalisé un bilan du dispositif « point noir » arrivé à échéance, le comité départemental de suivi des dégâts de sangliers a maintenu ses actions de régulation des sangliers afin d'envisager dès 2016 la mise en place d'un nouveau dispositif.

Installation du comité départemental « cervidés »

Le comité départemental cervidés a été installé en février 2015. Les premiers travaux du comité ont été consacrés à la définition des actions à mener et des secteurs sur lesquels elles pourraient être mises en œuvre.



3.3] - VEILLER AU DÉVELOPPEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE

-> S'ENGAGER VERS UNE MOBILITÉ « PROPRE »

L'année 2015 a été marquée par la nécessité de s'approprier et d'alimenter la base de données routières du nouveau logiciel TE-Net de traitement des dossiers, tout en assistant et en incitant les entreprises de transports à utiliser ce nouveau support « dématérialisé » pour formuler leurs demandes.

GROS PLAN SUR ...

Les trois dossiers retenus sur l'appel à projets lancé en mai 2013 par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

• **Projet de « mobilité durable » déposé par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour optimiser son réseau de transport urbain « LE MET' », au travers de 2 objectifs :**

- l'aménagement des 5 lignes structurantes du réseau (voiries et 215 stations) ;
- la régulation des feux sur ces mêmes lignes pour les rendre prioritaires.

Le projet a été évalué à 13,75 millions d'€ et Metz-Métropole bénéficiera d'un financement de l'AFITF de 1,5 millions d'€. La convention de financement a été établie le 10 décembre 2015.

• **Projet de mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) déposé par le Syndicat Mixte des Transports Urbains de Thionville.**

Depuis l'annonce des résultats de l'AAP, la pertinence du tracé des deux lignes de BHNS prévues a été réétudiée.

Le projet, initialement évalué à 97,63 millions d'€, s'élève à présent à 119,97 millions d'€ aux conditions économiques de mars 2015. Le SMITU devrait bénéficier d'un financement de 10,16 millions d'€ sur le budget de l'AFITF.

• **Projet de parking vélos sécurisé de 100 places, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thionville (déposé par le SMITU) :**

Il s'agit d'un parking sur double étage qui sera installé dans le secteur Liberté. Le projet s'intègre dans une démarche globale de la ville sur la thématique du vélo.

Le projet est évalué à 110 000 € et sera financé à hauteur de 60 000 € par l'AFITF. Tout comme pour le projet de BHNS, pour en bénéficier, les travaux devront démarrer avant le 31 décembre 2017.



Le Met' - Metz



-> INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ET ROUTIÈRES

Les services de l'État ont finalisé les études de projet et les dossiers environnementaux du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) et loi sur l'eau. Ils ont lancé les premiers appels d'offres liés à la réalisation de la tranchée couverte de Marange-Silvange sur la VR 52.

L'opération d'aménagement de la RN 61 à 2x2 voies, sur environ 3,8 km, entre les giratoires de raccordement à l'autoroute A4 et le giratoire dit de Woustviller est achevée. L'inauguration est intervenue en janvier 2015.

La réparation du Viaduc d'Hayange a été réalisée dans le cadre du lancement d'une opération de remise en état progressive de nombreux ouvrages sur l'A30.

La régulation dynamique de vitesse, système de transport intelligent routier, a été mis en place, mi-octobre sur l'A31, entre Richemont et la frontière luxembourgeoise. Son principe consiste à faire circuler l'ensemble des véhicules à la même vitesse.

Cette vitesse est adaptée pour optimiser les flux de circulation et éviter les « à coups », générateurs de ralentissements et de bouchons.

Mise en accessibilité des gares ou haltes ferroviaires

4 conventions AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France) ont été signées en 2015 pour des études préliminaires à la mise en accessibilité de gares ou haltes ferroviaires, au titre desquelles l'État est co-financier à hauteur de 25 % : Hettange-Grande (10 000 €), Sarreguemines (10 000 €), Saint-Avold (10 000 €), Hombourg-Haut (17 500 €).

Études lancées au titre du volet ferroviaire du CPER 2015-2020

Une convention a été passée pour l'étude d'un avant-projet/projet de la gare de Hagondange avec un financement État à hauteur de 25 % (75 000 €). La remise de l'étude est prévue fin 2016.

Une convention a été passée pour les études préliminaires d'amélioration de la capacité du Nœud de Metz, pour un coût estimé à 500 000 € et la part État à 300 000 € (60 %). La remise de l'étude est prévue fin 2016.

Une convention a été passée pour les études de fiabilisation de l'alimentation électrique du réseau ferré en Lorraine. Le montant de l'étude est de 500 000 €, la part État de 300 000 €. La remise de l'étude est prévue fin 2016.

Opérations routières inscrites au CPER 2015-2020, signé le 29 juin 2015

Les travaux de deux opérations importantes inscrites au CPER ont été lancés en 2015 :

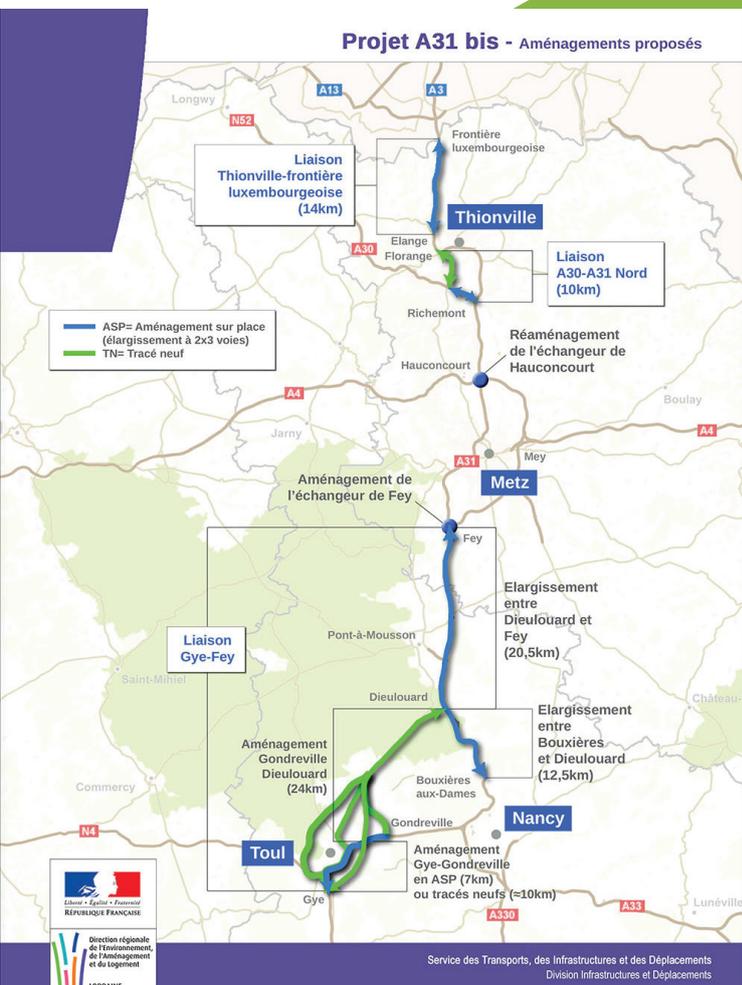
- la mise à 2x2 voies de la RN 4 entre St George et Héming, avec le dégagement des emprises et le début de réalisation de 3 ouvrages d'art (passages inférieurs n°1, n°2 et n°3) ;
- la réalisation de la section de la VR52 entre le giratoire de Jailly et le giratoire de Rombas, avec le dégagement des emprises, les débroussaillages / déboisements et le début de la réalisation de 2 ouvrages d'art (passages inférieurs n°1 et n°2).



29 juin 2015 : Signature du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 par Manuel Valls, Premier Ministre

GROS PLAN SUR ...

LE PROJET A31 BIS



Ce projet figure dans les priorités du rapport de la commission mobilité 21. Il prévoit une liaison autoroutière entre Toul et Dieulouard, la mise à 2x3 voies de l'autoroute A31 de Bouxières-aux-Dames en Meurthe-et-Moselle jusqu'à l'échangeur de Fey en Moselle, la reprise des échangeurs de Fey et d'Hauconcourt, la création de la liaison A30-A31 à 2x2 voies à l'ouest de Thionville, la mise à 2x3 voies de la section de l'A31 entre Thionville et la frontière luxembourgeoise sur laquelle l'éventualité d'une exploitation multimodale est à l'étude.

Saisie par le secrétaire d'État en charge des Transports le 26 novembre 2014, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a décidé de réaliser un débat public qui s'est déroulé du 15 avril au 30 septembre 2015. Il a permis l'expression de nombreux acteurs du territoire, que ce soit sur internet ou lors des 12 réunions publiques, divers débats mobiles et ateliers. Le bilan du débat dressé par la CNPD le 13 novembre 2015, a mis en évidence le consensus sur la nécessité d'agir sur l'infrastructure tout en faisant plusieurs recommandations au maître d'ouvrage dont celle d'élargir la recherche d'alternatives pour les tracés neufs par rapport à ceux proposés en débat public.

La décision ministérielle du 12 février 2016 de Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement et de Monsieur Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, définit les conditions de poursuite du projet en s'appuyant sur le bilan du débat.

Cette décision demande la mise en place d'un comité de pilotage et de comités de suivis associant les collectivités locales, sollicite la désignation d'un garant de la concertation auprès de la CNDP et fixe comme échéance une concertation avec le public à lancer avant la fin 2017.

Dans ce délai, l'étude des alternatives doit être approfondie et les caractéristiques des aménagements définis.

La CNDP a désigné, le 6 avril 2016, Jean-Michel Stievenard comme garant chargé de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique.

Le premier comité de pilotage sur le projet de l'A31 bis s'est réuni la première fois le 2 mai 2016.

-> VALORISER LA VOIE FLUVIALE

La Moselle canalisée constitue le principal itinéraire fluvial de notre région, sur lequel transitent 25 % des échanges internationaux de marchandises de la Lorraine.

Les travaux de la première tranche de la plateforme multimodale multi-sites de Lorraine ont été réalisés courant 2015, en particulier sur le port de Metz, avec le soutien financier de l'État. Parallèlement, les démarches ont été engagées pour la clôture des concessions portuaires, qui arrivent à échéance fin 2018, et pour définir une nouvelle gouvernance des ports. Ces travaux se poursuivront en 2016.



Août 2015 : Visite brigade fluviale

Au titre du CPER 2015-2020, les opérations retenues s'inscrivent dans la continuité des études ou des actions engagées dans le cadre du précédent CPER avec notamment la poursuite du projet « Moselle 2020 » destiné à améliorer les niveaux de services de l'infrastructure.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur quelques projets d'aménagements utiles au développement du fret fluvial sur le réseau à petit gabarit. Ainsi en 2015, VNF a procédé à la réfection de 4 stations de pompage du canal de la Marne au Rhin Est, dont 2 se situent en Moselle, à Maizières-les-Vic et Moussey. Cette opération a bénéficié d'un soutien au titre du Pacte Lorraine de 220 064,40 €.

Ces travaux permettent de garantir le maintien de l'exploitation, notamment en haute saison en période d'étiage, tout en réalisant des économies d'énergie grâce à un matériel plus performant.

-> SOUTENIR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

A coté de ces grands projets, l'action de l'État dans le département se traduit également par une politique d'aménagement du territoire qui, au travers de ses différents aspects et par la mobilisation d'outils, vise à assurer un développement cohérent et coordonné des territoires urbains et ruraux.

Le Contrat de Projet État-Région

L'année 2015 a été marquée par la signature le 29 juin en présence du premier ministre du contrat de Plan État région (CPER) 2015-2020.

5 dossiers ont d'ores-et-déjà été soutenus pour un montant de 2 036 127,70 € :

- la création de la maison du projet sur la friche industrielle des portes de l'Orne pour 578 647,70 € ;
- la construction du centre des congrès pour 1 300 000 € ;
- la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Dieuze pour 100 000 € ;
- une étude de requalification de l'île SNCF à Thionville pour 10 000 € ;
- les actions de marketing territorial du GECT SaarMoselle pour 47 480 €.



29 juin 2015 : Signature du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 en présence de Manuel Valls, Premier Ministre

Concernant le CPER 2007-2014, les paiements pour les dossiers engagés dans ce cadre (volet territorial, métropolitain ou après-mines) se sont poursuivis pour un montant de 1 210 985 €.

La Moselle est éligible aux crédits de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges. À ce titre, 2 dossiers ont pu être financés en 2015, pour un montant de 85 000 € :

- rénovation du chalet du club vosgien à Lemberg pour 35 000 € ;
- création d'un marché couvert de produits locaux à Bitche pour 50 000 € ;

En 2015, 8 dossiers, dans le cadre de l'objectif 3 du pacte Lorraine, ont été instruits et engagés pour un montant total de 3 884 454, 24 € :

- la mise en place de l'agrobiopôle, sur le site de l'ex BA 128, aujourd'hui dénommé plateau de Frescaty (236 000 €) ;
- la création d'un ressort animalier sur le site du parc animalier de Sainte-Croix (400 000 €) ;
- le centre Pompidou Metz : création d'une salle de restauration sur la terrasse (243 518,40 €), scénographie modulable et équipements destinés à améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment (560 000 €) ;
- le Centre des Congrès de Metz pour sa phase conception (2 200 000 €) ;
- la création d'un institut de l'autonomie (30 600 €) ;
- la réhabilitation de la maison franco-allemande de Sarreguemines (211 084 €) sur le site du musée des faïenceries ;
- et enfin, la restauration du bloc 3 du petit ouvrage de Laudrefang (ligne Maginot) pour 2 901,84 €.

Les Fonds Européens (FEDER)

Au titre des Fonds européens (FEDER) pour l'année 2015, 6 dossiers mosellans ont été soutenus, représentant un montant de subvention de 1 648 556,84 € parmi lesquels figurent notamment :

- le projet pilote de recherche METAFENSCH : programme d'équipement technique de la plateforme de recherche et de développement METAFENSCH (Institut de Métallurgie du Val de Fensch), pour un montant de 571 935,65 € ;

- le projet APOLLO – Analyse haute fréquence et haute Puissance des interactions Optiques non Linéaires pour Le traitement tout Optique de l'information (Centrale Supelec), pour un montant de 184 000 €.



24 novembre 2014 : Venue de François HOLLANDE, Président de la République à l'usine Metafensch - Uckange

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

L'État participe aussi au développement territorial des collectivités, en particulier des communes, grâce la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La Moselle a ainsi bénéficié en 2015 d'une enveloppe en forte augmentation (+37,66 %) par rapport à 2014 passant de 8 955 621 € en 2014 à 12 328 941 € en 2015.

La totalité de l'enveloppe a été engagée en 2015. 347 dossiers ont ainsi été financés (150 opérations ont concerné le patrimoine, 100 opérations le scolaire ou périscolaire, 23 dossiers de rénovation énergétique et 40 d'accessibilité des bâtiments publics).

-> APPUYER LES PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) sont des projets portés par les collectivités territoriales volontaires qui souhaitent s'engager dans la transition énergétique et écologique à travers des actions concrètes. L'objectif est que ces projets contribuent à la réduction de 50 % de la consommation d'énergie en France.

En Moselle, 4 collectivités bénéficient des subventions TEPCV pour un montant total de 2 000 000 € : la CA de Sarreguemines Confluences, la CA de Forbach Porte de France, la CC du Pays haut Val d'Alzette, la CC de Sarrebourg Moselle Sud.

La ville de Thionville a bénéficié d'un Contrat Local de Transition Énergétique (CLTE).

Il est à noter qu'une des actions TEPCV de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud concerne un futur EcoQuartier qu'il conviendra d'inscrire dans la démarche de labellisation. Le quartier des cuirassiers situé dans la commune de Bitche, est en voie de labellisation dans la démarche.

-> ACCOMPAGNER LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

Depuis les annonces faites en 2008, l'État accompagne les collectivités touchées par les restructurations militaires, grâce aux Contrats de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) de Metz et son agglomération ainsi que Dieuze, et au Plan Local de Redynamisation (PLR) de la Moselle, pour lesquels 49 millions d'€ de crédits spécifiques ont été accordés.

En 2015, 2 nouvelles opérations, pour un montant de 84 917 €, ont été engagées dans le cadre du CRSD de Dieuze, à la suite de réaffectation de crédits autorisées par un avenant :

- Étude de faisabilité pour la remise en service de la ligne fret pour 49 500 € ;
- Étude matériaux ressourcés pour 35 417 €.

L'année 2015 a donc été marquée par les derniers engagements dans le cadre du CRSD de Dieuze, et surtout, pour le CRSD de Metz, à la signature de l'acte de vente de la BA 128, cédée à l'euro symbolique par l'État à Metz Métropole le 16 juin 2015, presque 3 ans après sa fermeture.

Sa reconversion selon le plan directeur d'aménagement acté par Metz-Métropole en décembre 2013 a commencé. Des projets tels que l'Agrobiopôle bénéficieront de crédits de l'État dans le cadre du Pacte Lorrain.

L'année 2015 a enfin été celle des derniers paiements relatifs aux dossiers retenus dans le cadre du PLR de la Moselle (Bitche), permettant ainsi d'en préparer le bilan final.

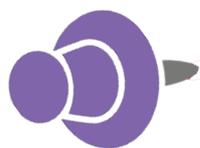
L'ensemble de ces dispositifs est arrivé ou arrive à échéance prochainement. Le CRSD de Metz a pris fin le 8 juillet 2015, le PLR de la Moselle a pris fin le 30 janvier 2016 et le CRSD de Dieuze prendra fin au 8 décembre 2016.

-> PILOTER LA GESTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

En 2015, l'État a alloué 241 361 829,24 € au département et 487 698 530 € aux communes EPCI à fiscalité propre.

Le tableau figurant en annexe détaille l'évolution des dotations entre 2014 et 2015.

Au titre des subventions exceptionnelles pour travaux divers d'intérêt local, 2 673 522 € ont été versés à 460 collectivités pour 554 opérations.



ET EN 2016 ...

LE SOUTIEN EXCEPTIONNEL À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

6 mois après Laon, le deuxième comité interministériel aux ruralités, qui s'est tenu à Vesoul le 14 septembre 2015, a décidé la mise en place de 21 nouvelles mesures pour la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

Cet engagement s'est traduit début 2016 par la création d'un Fonds en faveur des projets soutenus par collectivités locales doté d'1 milliard d'€, soit 800 millions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et 200 millions au titre de la DETR, ainsi maintenue à son niveau exceptionnel de 2015.

Concernant le FSIL un montant de 77,207 millions d'€ a été alloué à la région Grand Est et réparti en 2 enveloppes :

- Une première enveloppe de 42 387 467 € pour l'accompagnement des projets d'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre (mise aux normes des établissements publics, rénovation thermique, transition énergétique, infrastructures en faveur de la mobilité...).

En Moselle en 2016, 121 dossiers ont ainsi été engagés pour un montant de près de 6,9 millions d'€.

- Une deuxième enveloppe de 34 820 466 € pour l'accompagnement des investissements des communes de moins de 50 000 habitants exerçant des fonctions de bourg-centre, ou leur EPCI d'appartenance, lorsque l'opération s'inscrit dans un projet global de développement du territoire et se réalise sur la commune éligible.

En Moselle, 34 communes sont éligibles, et leur EPCI d'appartenance si le projet concerne la commune centre bourg.

28 dossiers ont été engagés, pour un montant de 5,9 millions d'€.

Lors du Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, le Premier ministre a annoncé la reconduction des crédits dédiés à la ruralité soit 500 millions d'€ répartis comme suit : 200 millions d'€ au titre de la DETR et 300 millions d'€ au titre de l'enveloppe 2 du FSIL.

Annexe :

**Gestion des
dotations de
l'État**

GESTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Dotations	Département		Communes et E.P.C.I. à fiscalité propre	
	2014 (au 31/12/14)	2015 (au 31/12/15)	2014 (au 31/12/14)	2015 (au 31/12/15)
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	176 055 514,00	158 957 737,00	313 429 809,00	288 251 388,00
Dotation forfaitaire des communes	/	/	170 333 184,00	150 448 786,00
D.G.F. des E.P.C.I. à fiscalité propre	/	/	89 510 717,00	80 561 435,00
Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)	/	/	30 859 283,00	33 669 717,00
Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)	/	/	12 105 095,00	13 523 048,00
Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)	/	/	10 621 530,00	10 048 402,00
Dotation de Développement Urbain (D.D.U.)	/	/	1 589 839,00	1 578 794,00
Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)	2 134 842,00	1 272 424,00	/	/
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)	/		7 940 277,00	12 328 941,00
Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.)	7 969 314,00	7 969 314,00	5 065 020,84	4 934 312,68
Dotation Particulière Élu Local (D.P.E.L.)	/	/	1 295 937,00	1 304 768,00
Dotation Spéciale Instituteurs (D.S.I.)	/	/	73 008,00	56 160,00

Amendes de police (amendes et radars)	/	/	7 001 178,00	7 091 369,00
Dotation Contentieux et Titres Sécurisés (CNI et Passeports)	/	/	261 560,00	261 560,00
Compensation des pertes de bases de taxe professionnelle et de redevance des mines	/	/	118 116,00	684 204,00
Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) de droit commun	18 826 084,45	16 360 012,24	29 667 316,38	28 839 768,25
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) - Plan de Relance de l'Économie	/	/	41 299 118,91	36 359 004,07
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (D.C.R.T.P.)	19 523 830,00	19 523 830,00	26 730 959,00	26 730 959,00
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.)	15 141 255,00	15 141 255,00	52 439 420,00	52 439 420,00
Fonds de Soutien aux Communes touchées par les restructurations de la Défense (F.S.C.T.)	/	/	292 500,00	40 000,00
Compensations Fiscales	9 076 155,00	7 938 609,00	30 786 709,00	26 797 882,00
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)	5 079 641,00	5 079 641,00	/	/
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (F.M.D.I.)	9 464 714,00	9 119 007,00	/	/
TOTAL GÉNÉRAL	263 271 349,45	241 361 829,24	517 994 768,13	487 698 530,00

Directeur de la publication

Emmanuel BERTHIER
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction

Alain CARTON
Secrétaire général de la préfecture de la Moselle

Réalisation

Service de Coordination de l'Action Départementale (SCAD)

Avec le concours du

Service Départemental de la Communication Interministérielle (SDCI)

Copyright : préfecture de la Moselle

Préfecture de la Moselle – 9 place de la Comédie – BP 71014 57034 Metz Cedex

Tel : (+33) 3 87 34 87 34

Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>

Page Facebook : PrefetMoselle





www.moselle.gouv.fr

PrefetMoselle